

## SITE DE CHANDIEU

REALISATION D'UN EQUIPEMENT SCOLAIRE,  
D'UN ESPACE DE VIE ENFANTINE  
ET AMENAGEMENT D'UN PARC PUBLIC

Concours de projets d'architecture pluridisciplinaire  
(architecte et architecte paysagiste) à un degré  
en procédure ouverte, mai 2011



VILLE DE  
GENÈVE



# Site de Chandieu

Concours de projets d'architecture pluridisciplinaire  
(architecte et architecte paysagiste) à un degré  
en procédure ouverte. Rapport du jury, mai 2011

## SOMMAIRE

Introduction	2
Rapport du jury	6
Levée de l'anonymat	20
Projets primés	32
Projets non primés	62

# INTRODUCTION

Le concours de Chandieu tente le défi d'associer, tant les programmes d'une école et d'un centre générant des activités pour le quartier, que celui d'offrir un parc urbain créant une porosité verte au cœur de la ville raccordant le quartier de Chandieu à l'interface de la gare de Cornavin.

Le caractère du site, entre structure paysagère et structure urbaine, perméabilité à l'échelle de la ville et de la vie de quartier, non-lieu et lieu, est complexe mais représentatif d'une urbanité contemporaine faite d'un continuum de programmes et d'intensités hétérogènes et variées. Cette condition urbaine où s'entremêle autant le plein et le bâti que le vide et le paysage est archétypique de ce qu'on appelle aujourd'hui le paysage urbain, et qualifie complètement ce morceau de ville qu'est le quartier de Chandieu.

Cette situation urbaine complexe, réclamant un ensemble de réflexions multiples tant sur la structure bâtie que sur la texture du paysage présent, a dicté l'approche du jury, valorisant le choix d'une procédure de concours pluridisciplinaire associant architecte et architecte paysagiste.

Si les projets rendus illustrent la pertinence de ce choix en se révélant autant par leurs structures paysagères que par leurs textures bâties, c'est surtout la variété des postures et solutions proposées qui a généré un débat riche et multiple, permettant au jury de mieux comprendre quelle urbanité et quelle vie sociale semblait la plus pertinente pour le futur du site de Chandieu.

Au même titre que les équipes, qui se sont confrontées aux différents enjeux urbains de ce projet, le jury a tenté ce défi pluridisciplinaire, en se confrontant à des points de vue multiples, permettant à chacun de sortir du champ de pensée de son environnement spécialisé, et offrant ainsi l'opportunité de mieux comprendre les autres domaines et la problématique générale posée par ce projet. Les architectes, architectes paysagiste et professionnel-le-s des domaines scolaires et de la petite enfance composant le jury, ont pleinement contribué à cet enjeu pluridisciplinaire, garant d'une urbanité et d'un développement durable de la ville.

Cette expérience a démontré une nouvelle fois, la richesse et l'importance du rôle des concours.

Ce jugement marque la fin de cette procédure mais surtout le début du processus devant mener à la réalisation du projet Chandieu. Convaincu que le projet lauréat a pleinement la capacité de se développer et d'intégrer l'ensemble des futures contraintes et demandes, le jury a la certitude, qu'il saura mener à bien, la double démarche consistant à générer des programmes et activités publiques pour le quartier, et garantir une porosité verte et paysagère à l'échelle de la ville. Enjeu de société, cette dualité semble, au-delà des archétypes et formalismes, essentielle pour trouver des réponses adaptées à notre urbanité contemporaine.

**M<sup>me</sup> Stéphanie Bender**, architecte EPFL FAS, docteur EPFL, professeure JMA-BFH, Lausanne, présidente du jury

### **2011: l'école dans la ville, sa place et son lieu**

Un concours d'architecture ou d'urbanisme est toujours l'occasion d'une réflexion plus large sur la ville, sa transformation et son évolution. Celui-ci a pleinement joué ce rôle.

Genève a une histoire particulière en ce qui concerne la réalisation des écoles. Le tournant du siècle passé a vu se réaliser plusieurs écoles de type Heimatstil (Sécheron, Roseraie, Saint-Jean, etc.), en lien avec l'Exposition nationale de 1896. Cette première série d'écoles a couvert les besoins scolaires jusqu'à l'après-guerre. Se réalisent ensuite des écoles en lien avec le développement des cités de la proche périphérie, dès les années 1960. Ainsi, à l'école-monument du début du vingtième siècle, repère de quartier ancré dans un lieu central et significatif, se substitue l'école-équipement fonctionnelle, conçue comme un outil pédagogique. Elle se conçoit et se planifie désormais selon des stratégies en lien direct avec l'évolution démographique, répondant ainsi essentiellement à des critères quantitatifs. En bref, cette école-là répond aux seuls besoins scolaires: d'institution, elle devient instrument d'enseignement.

Aujourd'hui dans un contexte social qui devient de plus en plus tendu, la réflexion sur la place de l'école dans la ville devient incontournable. Tous s'accordent sur le fait que le rôle de l'école a largement changé, que sa place dans la ville et dans la société est prépondérante. D'instrument, elle devient équipement. L'école est ainsi considérée comme un lieu structurant, repère tant pour l'enfant qui la fréquente, pour sa famille, que pour le quartier. L'école s'ouvre vers l'extérieur, l'école est plurielle, à la fois lieu de vie et instrument de lien social, même et surtout en dehors des horaires scolaires.

Or, paradoxalement, dans une ville dense, les espaces encore libres susceptibles d'accueillir des équipements scolaires sont rares. Il ne s'agit plus de choisir le lieu juste pour construire une école, mais bien d'investir les derniers espaces vides, où cela est encore possible tout simplement. Le projet doit alors s'y insérer et, par ses qualités urbanistiques et architecturales, non seulement répondre aux seuls besoins scolaires, mais aussi montrer sa capacité à devenir une nouvelle centralité de quartier.

Le cas du concours pour l'équipement scolaire de Chandieu est à ce titre exemplaire.

Le lieu à disposition est un entre-deux, un non lieu, qu'il s'agit, par un projet habile, de requalifier. Y participeront non seulement le futur bâtiment, mais aussi la relation qu'il entretiendra avec les vides qui l'entourent. Cet espace-là doit, certes, créer une liaison entre les parcs dans la continuité de la pénétrante de verdure, mais devenir aussi un lieu pour lui-même, rassembleur et identitaire. De lieu où l'on passe, il doit devenir aussi lieu où l'on se rend. L'enjeu était de taille.

Après des débats très riches, le jury a considéré à l'unanimité que le projet «petit navire» a cette capacité-là. Conçu comme «de l'intérieur», ce projet propose une interprétation du programme dans le sens d'une véritable ouverture vers le quartier. Ce projet explore, expose, expose véritablement chaque élément du programme pour en suggérer la multiplicité des usages et des relations vers l'extérieur, vers l'autre. Il correspond en cela particulièrement bien à ce que doit être, aujourd'hui, l'école de demain: ouverte, plurielle, accessible à tous et pour tous.

Merci à tous, concurrents, membres du jury et sa présidente, de nous avoir aidés, par leur contribution, à mieux comprendre et mieux définir les qualités et les potentiels de ce lieu complexe.

**M<sup>me</sup> Isabelle CHAROLLAIS**, architecte, codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

Genève, mai 2011

# RAPPORT DU JURY

## 01 / ORGANISATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE

L'organisateur et le maître d'ouvrage sont la Ville de Genève.

## 02 / GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture pluridisciplinaire (architecte et architecte paysagiste) en procédure ouverte, à un degré, tel que défini par les articles 3 et 6 du Règlement SIA 142 (édition 2009) et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

## 03 / OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

L'objet du concours est la réalisation d'un équipement scolaire et public comprenant un groupe scolaire, avec une salle de gymnastique et une piscine, un espace de vie enfantine, une salle polyvalente et des espaces publics de qualité.

Conformément au plan directeur communal de la Ville de Genève validé par le Conseil d'Etat en 2009, la vocation retenue pour ce périmètre, objet du concours, consiste à assurer à la fois la continuité de la liaison verte entre les parcs Trembley et Beaulieu et la réalisation d'un équipement public de quartier.

Tenant compte de l'histoire du site, les objectifs suivants ont été arrêtés:

- clarifier et revaloriser, dans le cadre du périmètre défini, les espaces extérieurs, les parcours et les accès tenant compte de la thématique générale liée à la «pénétrante de verdure» et aux équipements publics;
- garantir dans le contexte précité la cohérence du fonctionnement des équipements scolaires et de l'espace de vie enfantine;
- affirmer le rôle du complexe scolaire en tant qu'équipement public;
- répondre aux exigences qualitatives et quantitatives des espaces tels que définies par le programme des locaux.

## 04 / PROGRAMME

### ESPACES PUBLICS

La situation stratégique du périmètre du concours impose une réflexion sur les continuités à établir en termes de traitement paysager et de flux de piétons et de cyclistes. Ce lieu, amené à devenir un véritable trait d'union à l'intérieur d'un ensemble de parcs urbains, s'inscrit à l'articulation des deux entités que forment, en amont la promenade des Crêts et le parc Trembley et, en aval, les parcs Beaulieu et des Croupettes. Il présente par ailleurs, côté nord-est, d'importants dégagements visuels sur les grandes parcelles limitrophes.

Compte tenu des enjeux majeurs que constitue l'insertion d'équipements publics dans cette continuité d'espaces verts, il a été demandé aux participants de prolonger leurs réflexions paysagère et environnementale au-delà du périmètre strict du concours.

Le présent concours représente une réelle opportunité de repenser la relation entre le parc Trembley et le périmètre de Chandieu.

Par ailleurs, le périmètre de Chandieu est relié au parc Beaulieu par un passage étroit longeant des bâtiments commerciaux (garage) à démolir. Ce passage débouche dans le parc sur un ensemble de chemins peu compréhensible et dont la hiérarchie n'est pas clairement établie. Il est également demandé aux concurrents de formuler des suggestions dans ce sens.

Cette réflexion étendue a pour but de permettre aux participants de tester la pertinence et la cohérence de leur proposition avec les sites existants notamment selon les trois axes suivants:

- intégration paysagère du projet au périmètre strict du concours;
- relations du périmètre du concours aux parcs Trembley et Beaulieu (accès, fonctions, circulations, végétation, connexions) en cohérence avec l'identité de chaque lieu (valeurs historiques et paysagères);
- lecture étendue au territoire, donnant les intentions/fondements sur les grandes orientations directrices du projet.

### **ÉQUIPEMENT SCOLAIRE**

La future école de Chandieu sera située à la jonction des secteurs démographiques Petit Saconnex / Moillebeau et Varembe / Beaulieu pour lesquels les outils de planification scolaire prévoient une importante augmentation des effectifs. Les écoles de ces deux secteurs devraient être à même d'accueillir environ 150 élèves supplémentaires sur les dix ans à venir.

Le programme retenu est celui d'un groupe scolaire complet ce qui représente seize classes d'études ainsi que tous les équipements réglementaires. A ce programme s'ajoutent:

- un restaurant scolaire;
- des locaux parascolaires;
- une salle polyvalente;
- un bassin de natation.

### **ESPACE DE VIE ENFANTINE**

Malgré une augmentation régulière de l'offre de places dans les espaces de vie enfantine (EVE), la demande reste forte, en particulier pour des places concernant les tout petits enfants âgés de 0 à 2 ans. Le périmètre de Chandieu se situe à l'intersection de trois quartiers: les quartiers du Petit-Saconnex, des Grottes et de la Servette.

Au total, ce sont quelque 523 places d'accueil qui sont proposées dans le périmètre concerné. A ce jour, 401 enfants sont en attente d'une place, dont 12% sont domiciliés hors de la ville de Genève. Selon les données de l'OCStat (Office cantonal de la statistique), on dénombre en 2009 une cinquantaine d'enfants de 0 à 4 ans domiciliés sur le périmètre restreint de Chandieu.

La création d'un espace de vie enfantine de 80 places a ainsi été retenue, au vu de la demande exprimée et de la localisation du projet. Par ailleurs une cuisine de production rattachée à l'espace de vie enfantine permettra également de préparer les repas du restaurant scolaire.

Les équipements scolaires et l'espace de vie enfantine sont composés d'entités dont l'utilisation par divers publics nécessite une grande clarté de fonctionnement. Il s'agissait de concevoir des entités fonctionnellement indépendantes. Les locaux également utilisés en dehors du cadre scolaire (salle d'éducation physique, bassin de natation et salle polyvalente) devaient impérativement avoir des accès indépendants des locaux scolaires.

## 05 / CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Conformément au point 1.14 du programme du concours, les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants:

- qualités paysagères et architecturales de la proposition;
- qualité générale de l'implantation proposée, rapport des nouvelles constructions avec le contexte;
- qualités typologiques et spatiales des constructions;
- performances énergétiques et prise en compte des principes du développement durable.

L'ensemble de ces critères n'est pas exhaustif et l'ordre dans lequel ils sont énoncés ne correspond pas forcément à un ordre de priorité.

## 06 / JURY

Présidente	<b>M<sup>me</sup> Stéphanie BENDER</b> , architecte EPFL FAS, Lausanne
Vice-présidente	<b>M<sup>me</sup> Isabelle CHAROLLAIS</b> , architecte, codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève
Membres professionnels	<b>M<sup>me</sup> Valérie JOMINI</b> , architecte EPFL FAS, Zurich <b>M<sup>me</sup> Sarah NEDIR</b> , architecte EPFL FAS, Lausanne <b>M. Antoine MULLER</b> , architecte EPFL, Genève <b>M. Steeve RAY</b> , architecte ETS, Genève <b>M. Mathias HEINZ</b> , architecte ETH FAS, Zurich <b>M. Pascal POSSET</b> , architecte paysagiste BSLA, Zurich
Représentante du conseil d'établissement	<b>M<sup>me</sup> Patricia LUNA</b> , représentante du conseil d'établissement des écoles de Trembley I et II et du Vidollet

Membres maître  
d'ouvrage

**M<sup>me</sup> Isabelle WIDMER BISEVAC**, cheffe du service des écoles et institution pour l'enfance, Ville de Genève  
**M<sup>me</sup> Francine KOCH**, cheffe du service de la petite enfance, Ville de Genève  
**M. Daniel OERTLI**, chef du service des espaces verts, Ville de Genève

Suppléant professionnel

**M. Laurent LIN**, architecte EPFL SIA, Genève

Suppléant maître  
d'ouvrage

**M<sup>me</sup> Isis PAYERAS**, cheffe du service d'architecture, Ville de Genève

Experts

**M<sup>me</sup> Marta PERUCCHI-GRAF**, direction logistique  
Département de l'instruction publique, Etat de Genève  
**M. Alain MATHEZ**, direction des autorisations  
de construire, Département des constructions et  
des technologies de l'information, Etat de Genève  
**M. Jean Marc SANTINES**, adjoint de direction, service  
de l'énergie, Ville de Genève  
**M. Arthur SCHAFFNER**, économiste de la construction,  
Département des constructions et de l'aménagement,  
Ville de Genève  
**M. Olivier ROBERT**, architecte-paysagiste, service  
des espaces verts, Ville de Genève  
**M<sup>me</sup> Anne-Marie del OLMO**, responsable du secteur  
petite enfance du Petit-Saconnex  
**M. Patrick FUCHSLOCH**, adjoint de direction, service  
des écoles et institutions pour l'enfance, Ville de Genève

## 07 / DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury a disposé pour ce concours de projets à un degré d'une somme globale de Fr. 185 000.– HT pour l'attribution d'environ 5 prix et d'éventuelles mentions, dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142, édition 2009.

## 08 / CALENDRIER DU CONCOURS

ouverture des inscriptions	8 novembre 2010
questions	jusqu'au 6 décembre 2010
réponses du jury sur SIMAP	dès le 20 décembre 2010
délai d'inscription	31 janvier 2011
rendu des projets	14 mars 2011 à 17h00
rendu des maquettes	21 mars 2011 à 17h00
jugement	30 et 31 mars 2011
remise des prix et inauguration	2 mai 2011
exposition des projets	du 3 mai au 14 mai 2011

## 09 / LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu 36 inscriptions. 32 projets ont été remis à l'organisateur.

1 HYPERFLUX	17 PERCHES
2 MACRO-MICRO	18 trait d'union
3 RÊVERIE	19 Interlude
4 VERTVERSLEVERT	20 140311
5 LP010	21 Rêve de Gosse
6 ouverture	22 trait d'union 2
7 JARDINS SOUSPENDUS	23 TERRAIN VAGUE
8 DUFOUR 2015	24 CONCERTO
9 entre lanières	25 MI.FA.SOL
10 MOLECOLE	26 deux ou trois choses...
11 A7PSC	27 ALTIETT
12 QUERCUS ROBUR	28 CANDIDE
13 petit navire	29 VERS VERT VERRE
14 NŒUD PAPILLON	30 CJ07S
15 LéGer	31 PHASME
16 ÎLES	32 FENÊTRE SUR PARC

## 10 / CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateurs de la Ville de Genève chargés de l'assistance technique.

Ceux-ci constatent que les 32 dossiers rendus sont complets et parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits.

## 11 / EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du jeudi 17 mars 2011 au lundi 28 mars 2011, par les experts du jury, soit:

**M. Alain MATHEZ**, direction des autorisations de construire, Département des constructions et des technologies de l'information, Etat de Genève

**M. Jean-Marc SANTINES**, adjoint de direction, ingénieur thermicien, service de l'énergie, Ville de Genève – assisté par M. Pierre-Emmanuel Jallud, ingénieur thermicien, service de l'énergie, Ville de Genève

**M. Arthur SCHAFFNER**, économiste de la construction, Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

**M<sup>me</sup> Marta PERUCCHI-GRAF**, direction logistique, Département de l'instruction publique, Etat de Genève – assistée par M. David Marchi, direction logistique bâtiment, Etat de Genève

**M. Patrick FUCHSLOCH**, adjoint de direction, service des écoles et institutions pour l'enfance, Ville de Genève

**M. Olivier ROBERT**, architecte-paysagiste, service des espaces verts, Ville de Genève

**M<sup>me</sup> Anne-Marie de l'OLMO**, responsable du secteur petite enfance du Petit-Saconnex – assistée par M<sup>me</sup> Nadia Merzoug, architecte, service de la petite enfance, Ville de Genève

## 12 / JUGEMENT

### 12.1 / DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Le jury a siégé au complet les 30 et 31 mars 2011.

### 12.2 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement tous les projets rendus, ceux-ci ainsi que les maquettes étant parvenus dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant aucun problème de conformité formelle.

### 12.3 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets, en présence des organisateurs, qui commentent chacun des projets pour l'ensemble des membres du jury, devant les planches et maquettes.

### 12.4 / PROJETS A EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

#### **Conformité au programme et cahier des charges**

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate qu'à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme, les projets remis répondent dans les grandes lignes au programme et au cahier des charges.

#### **Conformité LCI**

Le jury constate qu'un certain nombre de projets présente des points de non-conformité plus ou moins importants en regard des dispositions légales et du règlement LCI. Il n'est pas en mesure de juger à ce stade de la gravité de ces écarts et décide de remettre la décision d'exclusion éventuelle de certains projets de la répartition des prix après un nouvel examen de tous les projets, avec le soutien et en présence de Monsieur Alain Mathez, directeur du DAC (direction des autorisations de construire, Etat de Genève).

## 12.5 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Le jury se répartit en plusieurs groupes, qui examinent chacun une partie des projets en relation avec les critères retenus pour le jugement. Chaque groupe commente ensuite les projets analysés devant l'ensemble du jury, qui décide d'écarter, pour la suite du jugement, les projets répondant le moins bien aux critères principaux suivants:

- qualités paysagères et architecturales de la proposition;
- qualité générale de l'implantation proposée, rapport des nouvelles constructions avec le contexte.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont les suivants:

<b>2 RÊVERIE</b>	<b>20 140311</b>
<b>5 LP010</b>	<b>23 TERRAIN VAGUE</b>
<b>8 DUFOR 2015</b>	<b>24 CONCERTO</b>
<b>9 entre lanières</b>	<b>25 MI.FA.SOL</b>
<b>10 MOLECOLE</b>	<b>26 deux ou trois choses...</b>
<b>11 A7PSC</b>	<b>29 VERS VERT VERRE</b>
<b>15 LéGer</b>	<b>30 CJ07S</b>
<b>17 PERCHES</b>	<b>32 FENÊTRE SUR PARC</b>

## 12.6 / CONFORMITÉ LCI, PROJETS À EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Avec l'aide et l'expertise de Monsieur Alain Mathez, qui assiste le jury et répond à ses questions, l'ensemble du jury procède à un examen de tous les projets admis au jugement, sous l'angle de la conformité avec les règlements de construction et la LCI.

En préambule, Monsieur Mathez explique que la parcelle se situe dans un contexte particulier et assez compliqué du point de vue de la réglementation LCI, ce qui explique qu'un nombre important de projets présentent des points de non-conformité en regard de la LCI.

En effet, Monsieur Mathez indique que, malgré le fait que la rue de Beaulieu existe physiquement et qu'elle est parfaitement lisible sur le site, ceci ne constitue pas la base de calcul des distances de construction, qui doivent se calculer d'après les bâtiments voisins. Il explique également qu'il n'y a pas de plan d'alignement. Il en résulte que certains projets ne respectent pas les distances entre constructions ou

les distances aux limites de parcelles. Cela étant, ces questions peuvent se régler soit par l'élaboration d'un plan localisé de quartier (PLQ), la parcelle concernée se situant en zone de développement 3, soit par l'élaboration d'un plan d'alignement.

Le jury prend note des explications fournies par Monsieur Mathez et l'en remercie. A la lumière de ces éléments, le jury décide, à l'unanimité, d'exclure de la répartition des prix les projets suivants, présentant des écarts importants en regard de la LCI:

1	<b>HYPERFLUX</b>	16	<b>ÎLES</b>
2	<b>MACRO-MICRO</b>	19	<b>Interlude</b>
3	<b>RÊVERIE</b>	20	<b>140311</b>
4	<b>VERTVERSLEVERT</b>	21	<b>Rêve de Gosse</b>
5	<b>LP010</b>	23	<b>TERRAIN VAGUE</b>
7	<b>JARDINS SOUSPENDUS</b>	24	<b>CONCERTO</b>
8	<b>DUFOUR 2015</b>	25	<b>MI.FA.SOL</b>
9	<b>entre lanières</b>	26	<b>deux ou trois choses...</b>
10	<b>MOLECOLE</b>	28	<b>CANDIDE</b>
11	<b>A7PSC</b>	30	<b>CJ07S</b>
15	<b>LéGer</b>		

Ces projets sont toutefois conservés pour la suite du jugement, dans la perspective de l'attribution d'une éventuelle mention.

#### 12.7 / DEUXIEME TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède ensuite, devant tous les projets conservés, à une analyse plus détaillée des projets, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement.

A l'issue de ce second tour d'examen des projets, et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants:

1	<b>MACRO-MICRO</b>	14	<b>NŒUD PAPILLON</b>
4	<b>VERTVERSLEVERT</b>	18	<b>trait d'union</b>
6	<b>ouverture</b>	21	<b>Rêve de Gosse</b>
7	<b>JARDINS SOUSPENDUS</b>	22	<b>trait d'union 2</b>
12	<b>QUERCUS ROBUR</b>	31	<b>PHASME</b>

### 12.8 / TROISIÈME TOUR DE JUGEMENT

Après une visite du site en commun, le jury procède ensuite, devant tous les projets conservés, à un dernier tour en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement. A l'issue de ce troisième tour d'examen, le jury décide d'écarter le projet suivant:

#### 19 Interlude

### 12.9 / TOUR DE RATTRAPAGE

Avant de procéder au classement final et à l'attribution des prix et mentions, le jury effectue un tour de rattrapage et confirme le choix des projets éliminés lors des trois tours précédents. Aucun projet n'est réintégré pour la suite du jugement.

### 12.10 / RÉSULTATS DU JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

Après une discussion générale et un dernier examen approfondi des projets restants, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le jury procède au classement final des projets conservés et attribue, à l'unanimité, les prix et mentions suivants en conformité avec le point 1.15 du programme du concours.

<b>1<sup>er</sup> RANG – 1<sup>er</sup> PRIX</b>	<b>N° 13</b>	<b>PETIT NAVIRE</b>	<b>Fr. 70'000.- HT</b>
<b>2<sup>e</sup> RANG – MENTION</b>	<b>N° 28</b>	<b>CANDIDE</b>	<b>Fr. 50'000.- HT</b>
<b>3<sup>e</sup> RANG – 2<sup>e</sup> PRIX</b>	<b>N° 27</b>	<b>ALTIETT</b>	<b>Fr. 41'000.- HT</b>
<b>4<sup>e</sup> RANG – MENTION</b>	<b>N° 1</b>	<b>HYPERFLUX</b>	<b>Fr. 14'000.- HT</b>
<b>5<sup>e</sup> RANG – MENTION</b>	<b>N° 16</b>	<b>ÎLES</b>	<b>Fr. 10'000.- HT</b>

### 13 / RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrents pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des propositions rendues. L'ensemble des propositions remises a permis au jury de bien mesurer et comprendre les enjeux de ce concours et de débattre de manière très fructueuse des différentes caractéristiques des projets.

Par leur examen attentif et par la visite effectuée en commun sur place, le jury a pu identifier les particularités de ce lieu en mutation et construire une lecture commune du site. Cette démarche a permis de bien mesurer l'adéquation de chaque

proposition avec la vocation future de ce site. Ces différents constats ont amené le jury à conclure que cette parcelle de liaison entre les parcs Beaulieu et Trembley doit aussi fonctionner comme un espace public pour lui-même. A ce titre, il ne s'agit pas et ne peut s'agir d'un véritable parc, mais bien d'un espace urbain à double vocation, à la fois liaison et transition, mais aussi espace public de quartier en lien avec le futur équipement.

En ce sens, le jury est convaincu que le projet «petit navire», désigné à l'unanimité pour obtenir le premier prix et situé au premier rang, possède toutes les qualités et les potentialités afin de répondre aux attentes du maître d'ouvrage. A l'unanimité, le jury recommande donc au maître d'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet aux bureaux auteurs du projet «petit navire».

Dans le cadre du développement du projet, le jury formule les recommandations suivantes:

- attacher une attention particulière au développement des façades, à la résolution des questions structurelles ainsi qu'à la matérialité de la proposition;
- développer et affiner l'approche paysagère, notamment dans le sens d'améliorer la perméabilité vers les parcs;
- développer la complémentarité des espaces avec la rue de Chandieu;
- améliorer certaines fonctionnalités du programme, notamment en ce qui concerne l'éclairage naturel des locaux de la crèche au niveau inférieur et les relations de certains locaux entre eux pour l'école et la crèche;
- mieux définir les espaces extérieurs, notamment les préaux;

Enfin, le jury recommande à la Ville de Genève de prendre contact avec les propriétaires voisins, afin d'envisager une meilleure intégration de la parcelle privée dans le projet d'aménagement.

Compte tenu de l'aspect peu développé des façades et de certains éléments du projet restant très lacunaires à ce stade, le jury recommande au maître d'ouvrage un accompagnement du bureau lauréat par une délégation de 2 membres du jury afin de garantir le bon développement de ces aspects du projet.

Le maître d'ouvrage accepte cette proposition.

#### 14 / APPROBATION DU JURY

Présidente

**M<sup>me</sup> Stéphanie BENDER**

Vice-présidente

**M<sup>me</sup> Isabelle CHAROLLAIS**

Membres professionnels

**M<sup>me</sup> Valérie JOMINI**

**M<sup>me</sup> Sarah NEDIR**

**M. Antoine MULLER**

**M. Steeve RAY**

**M. Mathias HEINZ**

**M. Pascal POSSET**

Représentante du  
conseil d'établissement

**M<sup>me</sup> Patricia LUNA**

Membres maître d'ouvrage

**M<sup>me</sup> Isabelle WIDMER BISEVAC**

**M<sup>me</sup> Francine KOCH**

**M. Daniel OERTLI**

Suppléant professionnel

**M. Laurent LIN**

Suppléant maître d'ouvrage

**M<sup>me</sup> Isis PAYERAS**

A collection of handwritten signatures in blue ink, arranged vertically. From top to bottom, they correspond to the names listed in the text: Stéphanie Bender, Isabelle Charollais, Valérie Jomini, Sarah Nedir, Antoine Muller, Steeve Ray, Mathias Heinz, Pascal Posset, Patricia Luna, Isabelle Widmer Bisevac, Francine Koch, Daniel Oertli, Laurent Lin, and Isis Payeras. Some signatures are more stylized or include additional text like 'M. Heinz' or 'M. Bisevac'.

#### 15 / LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix et mentions, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.

## 1<sup>er</sup> rang | 1<sup>er</sup> prix

Projet n° 13

### petit navire

Bureau d'architectes

#### **atelier Bonnet architectes**

Av. Rosemont 6 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Pierre Bonnet | Mireille Adam Bonnet | Erik Courrier | Stefana Balan | Nicolas Duperron | Marc d'Anglemont de Tassigny

Architecte paysagiste

#### **In Situ SA**

Av. des Alpes 72 | 1820 Montreux | Suisse

Collaborateurs

Philippe Clochard | Arnaud Gil

## 2<sup>e</sup> rang | mention

Projet n° 28

### CANDIDE

Bureau d'architectes

#### **Lopes & Perinet architectes**

Av. de la Gare des Eaux-Vives 24 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Soazig Lemarchand

Architecte paysagiste

#### **Hoffmeyer Paysage & Communication**

Rue du Pré-Naville 1 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Valérie Hoffmeyer

## 3<sup>e</sup> rang | 2<sup>e</sup> prix

Projet n° 27

### ALTIETT

Bureau d'architectes

#### **DLV architectes & associés SA**

Ch. Frank-Thomas 24 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

François Dulon | Anne-Marie Larghi | Juan Madrinan | Philippe Vasey  
Natascha Gross | Camille Chauvin | Adrien Vernay | Damien Dutruel | David Démolis

Architecte paysagiste

#### **MARTIN PAYSAGE SA**

Rte de Thonon 152C | 1222 Vérenaz | Suisse

Collaborateurs

Sylvain Lacroix

Projet n° 01

## **HYPERFLUX**

Bureau d'architectes

### **Cathrin Trebeljahr**

Ch. de la Gravière 8 | 1227 Les Acacias | Suisse

Collaborateurs

Sophie Cortes | Géraud Pizon

Bureau d'architectes associés

### **François Prinvaux architecte**

Rue des Compagnons 2 | 76930 Cauville/Mer | France

Collaborateurs

Mathieu Holorat

Architecte paysagiste

## **PASODOBLE**

Av. Jean Jaurès 85 | 78711 Mantes-la-Ville | France

Collaborateurs

Ursula Kurz

**4<sup>e</sup> rang | mention**

Projet n° 16

## **îles**

Bureau d'architectes

### **MPH architectes Sàrl**

Rue Pré-du-Marché 44 | 1004 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Olaf Hunger | Nicolas Monnerat | Franck Petitpierre | Mehdi Rouissi  
Céline Gantner | Danre Tritz | Dubraska Diaz

Architecte paysagiste

## **Passage**

Rte des Condémines 33 | 1926 Fully | Suisse

Collaborateurs

Alban Carron

**5<sup>e</sup> rang | mention**

Bureaux non primés par ordre de rendu :

Projet n° 02

### MACRO-MICRO

Bureau d'architectes

**SM-ARCH architetti associati**

Via San Sebastiano 17 | 97100 Ragusa | Italie

Collaborateurs

Maria Flaccavento | Serafino Sgarlata | Vania Santangelo

Architecte paysagiste

**Enrica Dall'Ara | P'ARC Architettura del Paesaggio**

Via Cesare Battisti 3 | 47521 Cesena FC | Italie

Collaborateurs

Sara Angelini

Projet n° 03

### REVERIE

Bureau d'architectes

**Nazzareno Petrini et groupement temporaire  
d'architectes Anna Serretti | Fabio Maria Ceccarelli  
Marco Filipponi | Marco Brunetti | Luisa Marini**

Serra de Conti | Via Fornace 6/A | 60030 Ancone | Italie

Collaborateurs

Marco Maria Ceccarelli | Simona Cerolini | Samuele Tarsi | Elisa Di Giuseppe

Architecte paysagiste

**Fabio Maria Ceccarelli architecte paysagiste**

Corso 2 Giugno 46 | Senigallia – 60019 Ancona | Italie

Projet n° 04

### VERTVERSLEVERT

Bureau d'architectes

**PEZ arquitectos SLP**

Calle Campomanes 8 | Bajo A | 28013 Madrid | Espagne

Architecte paysagiste

**Esther Valdés Tejada**

Juan Vigón 4 | 8ª | 28003 Madrid | Espagne

Projet n° 05

## LP010

Bureau d'architectes

**Nicolò Privileggio**

Viale dei Mille 37 | 20129 Milan | Italie

Collaborateurs

Federica Ponti | Maria Ghislanzoni

Architecte paysagiste

**Marialessandra Secchi**

Viale dei Mille 37 | 20129 Milan | Italie

Collaborateurs

Lorenzo Santosuosso | Francesca Bianchi

Projet n° 06

## ouverture

Bureau d'architectes et paysagiste

**ma0/emmeazero Studio d'architettura**

**Ketty Di Tardo | Alberto Iacovoni | Luca La Torre**

Via Giuseppe Libetta 15 | 00154 Rome | Italie

Collaborateurs

Domenica Fiorini | Emanuela Vari | Tanja Haramincic

Nicola Castellano | Massimo Ciuffini

Projet n° 07

## Jardins Suspendus

Bureau d'architectes

**Cyril Royez & Olivier Dalang architectes**

Rte des Fayards 13 | 1239 Collex | Suisse

Architecte paysagiste

**Lionel Chabot paysage**

Rue des Deux-Ponts 17 | 1205 Genève | Suisse

Projet n° 08

## DUFOUR 2015

Bureau d'architectes

**Jorge Munoz**

132 West 73rd street | 2F | 10023 New York | USA

Architecte paysagiste

**Jacqueline Kissling**

Hauptstrasse 44 | 9400 Rorschach | Suisse

Projet n° 09

## ENTRE LANIERES

Bureau d'architectes et paysagiste

**atelier de ville en ville Sarl**

Bd Vivier-Merle 2 | 69003 Lyon | France

Collaborateurs

Christophe Boyadjian | Patrice Prével | Elodie Laurent | Claire Winter  
Frédéric Babe | David Derossis

Projet n° 10

## MOLECOLE

Bureau d'architectes

**Valentino Fusetti**

Via San Martino 16 | 22078 Turate | Italie

Collaborateurs

Cortesi Design | Tomaso Papini | Giuseppe Rapisarda

Architecte paysagiste

**Francesca Belli-Paci Riva**

Via San Nicolao 10 | 20123 Milan | Italie

Collaborateurs

Lucia Longoni | Luca Valentino Rossi | Gaia Gera

Projet n° 11

**A7PSC**

Bureau d'architectes

**Pedro Campos Costa L.D.A.**

Rua dos Sapateiros 44 | 3° dto | 1100-579 Lisbonne | Portugal

Collaborateurs

Pedro Campos Costa | Silvia Becchi | Anna Bono | Giulia Castellarin

Architecte paysagiste

**PROAP | Estudos e Projectos de Arquitectura Paisagista L.D.A.**

Rua Dom Luis 19 - 6° | 1200-149 Lisbonne | Portugal

Collaborateurs

Joao Ferreira Nunes | Bernardo Taria | David Fonseca  
Ana Margarida de Henriques | Marta Palha | Laura Pisanu

Projet n° 12

**QUERCUS ROBUR**

Bureau d'architectes

**S-M.A.O Sancho Madrideo architecture office & Mauro Turin**

Rue Louis-Curtat 7 | 1005 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Juan Carlos Sancho | Sol Madrideo | Mauro Turin | Ana Vinagre | Bárbara Sos |  
Eva Recio | Félix Bellido | Irene Casado | Paula del Río

Architecte paysagiste

**Profil paysage**

Centre St-Roch | Rue des Pêcheurs 8a | 1400 Yverdon-les-Bains | Suisse

Collaborateurs

Gaëlle Hermabessière | Christel Bolomey

Projet n° 14

## **NŒUD PAPILLON**

Bureau d'architectes

### **Lacroix chessex architectes SA**

Rue des Mouettes 11 | 1227 Les Acacias | Suisse

Collaborateurs

Hiéronyme Lacroix | Simon Chessex | Grégoire Martin  
Sarah Delmenico | Noémi Gilliland | Ana Sa

Architecte paysagiste

### **Vogt Landschaftsarchitekten**

Stampfenbachstrasse 57 | 8006 Zurich | Suisse

Architecte paysagiste

Günther Vogt | Lars Ruge

Projet n° 15

## **LÉGER**

Bureau d'architectes

### **PANZERI ARCHITETTI**

Foro Buonaparte 55 | Milan | Italie

Collaborateurs

Daniele Betelli | Pierluigi Cavalleri

Architecte paysagiste

### **Monica Chiericati Architetto | Carlo Callari**

Foro Buonaparte 55 | Milan | Italie

Collaborateurs

Daniele Betelli | Pierluigi Cavalleri

Projet n° 17

## **PERCHES**

Bureau d'architectes

### **Christof Yelin et Moritz Selinger**

Johann-von-Werth-Strasse 5 | 80639 Munich | Allemagne

Architecte paysagiste

### **Gartenwerke GmbH | Ursula Yelin & Stephan Aeschlimann Yelin**

Eigen 38c | 4952 Eriswil | Suisse

Projet n° 18

## Trait d'union (1)

Bureau d'architectes

**Enrico Prati & Lorenzo Lotti**

Rue du Môle 38bis | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Ana Cristina Baudic

Architecte paysagiste

**Samuel Enjolras**

Rue du Château Rouge 31 | 74100 Annemasse | France

Collaborateurs

Robert Perroulaz | Olivier Donzé

Projet n° 19

## interlude

Bureau d'architectes

**BONHOTE – ZAPATA Architectes**

Rue Maunoir 11 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Julia Zapata | Philippe Bonhôte | Mathieu Rouillon | Nicolas Urban

Architecte paysagiste

**Jordi NEBOT-ROCA**

Clos de Sant Francesc 18 bxs | 08034 Barcelone | Espagne

Projet n° 20

## 140311

Bureau d'architectes

**J. SCHÄR & C. SJÖSTEDT**

Rue du 31-Décembre 47 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Victor De Almeida | Paul Przybyła

Architecte paysagiste

**Pascal OLIVIER**

Rue des Granges 16 | 1204 Genève | Suisse

Projet n° 21

## Rêve de gosse

Bureau d'architectes

### **FRAR | Frei Rezakhanlou architectes**

Rue des Voisins 15 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Audrey Lecomte | Catia Ferreira Da Silva | Marco De Francesco

Architecte paysagiste

### **b+e landscape**

Av. Général-Guisan 121b | 1009 Pully | Suisse

Collaborateurs

Laurent Essig | Patrick Berno

Projet n° 22

## Trait d'union (2)

Bureau d'architectes

### **CLR architectes SA**

Rue des Vieux-Grenadiers 8 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Damien Chevalley | Patrick Longchamp | Marc Glaus

Architecte paysagiste

### **Oxalis architectes paysagistes associés Sàrl**

Rue de Veyrier 19 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Blaise Bourgeois | Hikari Kikuchi | Nicolas Ferraud

Projet n° 23

## TERRAIN VAGUE

Bureau d'architectes et paysagiste

### **LUSCHER ARCHITECTES | ARCHITECTURE ET PLANIFICATION URBAINE**

Bd de Grancy 37 | 1006 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Mario da Campo | Jens Jaschek | Pham thi Hoàng Vy | Dominique Chuard  
Marcio Bichsel | Martin Gauthier

Projet n° 24

## CONCERTO

Bureau d'architectes

### **DANIELA LIENGME ARCHITECTES**

Rue de la Coulouvrenière 8 | 1204 Genève | Suisse

Collaborateurs

Daniela Liengme | Irene Priano

Architecte paysagiste

### **PASCAL HEYRAUD PAYSAGISTE**

Faubourg de la Gare 5A | 2000 Neuchâtel | Suisse

Collaborateurs

Pascal Heyraud | Giulia Vanni

Projet n° 25

## MI.FA.SOL

Bureau d'architectes

### **FS Architecture et Développement SA**

Ch. du Curé-Desclouds 1A | 1226 Thônex | Suisse

Collaborateurs

Jean-Pierre Stefani | Guillaume Aymon | Olivier Berthet | Daniel Forestier

Architecte paysagiste

### **Gilbert Henchoz | architectes paysagistes conseils SA**

Ch. de la Montagne 136 | 1224 Chêne-Bougeries | Suisse

Collaborateurs

Gilbert Henchoz | Franck Bodenmann | Alanig Le Calvez

Projet n° 26

## Deux ou trois choses...

Bureau d'architectes

### **Garcia Floquet Arquitectos**

Avda. Barón de Cárcer 43 | 46001 Valence | Espagne

Collaborateurs

Frédéric John Floquet | Mónica García Martínez | Gala Nuñez Collado | Emanuele Costanzao | Pascal Hentschel | Matilde Igual | Carlos Torres Pérez

Architecte paysagiste

### **Natalia García Fernandez**

Cl- General Barroso 53 pta 27 | Valence | Espagne

Projet n° 29

## VERS VERT VERRE

Bureau d'architectes

**Matthieu Steiner Architecte Sàrl**

Ch. Jacques-Attenville 22bis | 1218 Grand-Saconnex | Suisse

Architecte paysagiste

**Alain Etienne**

Ch. Du Fief-de-Chapitre 7 | 1213 Petit-Lancy | Suisse

Collaborateurs

Roselyne Brondex

Projet n° 30

## CJ07S

Bureau d'architectes

**SELARL Portal Thomas Teissier**

Ch. des Coccinelles 432 | 34170 Castelnau-le-Lez | France

Architecte paysagiste

**Damien AURY**

Quai des Tanneurs 13 | 34090 Montpellier | France

Projet n° 31

## PHASME

Bureau d'architectes

**Tschumi – Heurteux architectes associés SA**

Rue Jean-Pelletier 6 | 1225 Chêne-Bourg | Suisse

Collaborateurs

Paulette Campbell | François Erni | Sami Monib | Didier Rochat | Wael Solaiman

Architecte paysagiste

**Paysagegestion SA**

Bd des Promenades 20 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Olivier Lasserre | Maarten Brai

Projet n° 32

## FENETRE SUR PARC

Bureau d'architectes

**Christian von Düring + l'atelier ATBA**

Bd Saint-Georges 21 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Rémi Von Büren | Gregory Bon | Pierre-Louis Lachenal

Architecte paysagiste

**La Touche Verte | Junod**

Av. Rosemont 6 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Raphaël Dupraz

# PROJETS PRIMÉS

1<sup>er</sup> RANG | 1<sup>er</sup> PRIX



Projet n° 13

**petit navire**

Bureau d'architectes

**atelier Bonnet architectes**

Av. Rosemont 6 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Pierre Bonnet | Mireille Adam Bonnet

Erik Courrier | Stefana Balan | Nicolas Duperron

Marc d'Anglemond de Tassigny

Architecte paysagiste

**In Situ SA**

Av. des Alpes 72 | 1820 Montreux | Suisse

Collaborateurs

Philippe Clochard | Arnaud Gil

#### Commentaire du jury

Le projet prend le parti clair de traiter le site comme une articulation entre le parc Trembley et les parcs Beaulieu et des Croupettes, tout en instaurant des seuils et transitions. Il propose une logique longitudinale selon une séquence définie par un long bâtiment dans lequel l'ensemble du programme prend place. Par son implantation dans cette étroite bande, le bâtiment reconnaît de manière fine le tissu urbain en intégrant les éléments du site: l'entrée de l'école est dans la prolongation de la nouvelle placette et de la rue de desserte; au nord-est le bâtiment ferme la cour-jardin et permet ainsi un espace généreux au sud-ouest, sorte de mail arborisé de manière libre, dont l'espace se resserre ou se dilate au droit des entrées et des préaux.

La conception paysagère réussit par des moyens simples à établir une connexion durable entre les deux parcs. La relation entre l'école et l'espace public du quartier est claire et simplement organisée, sans qu'une concurrence ne se crée. L'aménagement concret de chacun des espaces extérieurs reste toutefois discret et devra être précisé. Dans l'ensemble, cette structure paysagère simple arrive à convaincre et réussit à structurer l'espace avec peu de moyens.

Le projet est plus qu'une école et une crèche, il propose de manière intelligente un centre de vie où le quartier trouvera des lieux d'activités, des lieux à investir, des possibilités d'appropriation qui complèteront les espaces libres qu'offrent les parcs. Le projet propose ainsi une nouvelle centralité dans un contexte d'entre-deux. Dans le cadre de son développement, un soin particulier devra être porté à la permanence de ce statut ainsi qu'à sa réinterprétation tout en affirmant le caractère public et représentatif du lieu.

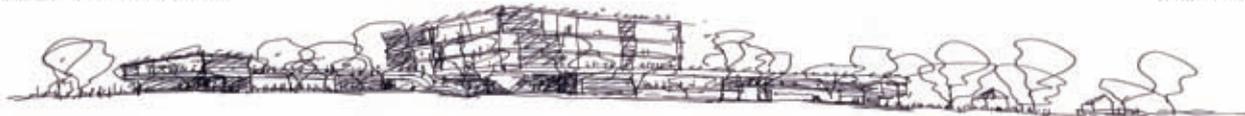
La métaphore développée par les auteurs, celle du navire avec son pont-préau surélevé, leur suggère quelques thèmes de projet intéressants mais elle évoque aussi une machine et une coque opaque. Il n'en est rien. La composition de l'ensemble est plus fluide que son modèle. Et même si la longueur de l'intervention semble importante, le rez du bâtiment est complètement perméable et transparent. Il laisse passer les regards (au travers de la piscine, de la salle de gymnastique et de la crèche). De même, un passage permet de traverser le bâtiment.

Tout en proposant une lecture double, l'organisation des différents programmes est particulièrement claire et lisible. «Bâtiment rotule» où l'école est au centre du dispositif, avec d'un côté la salle de gymnastique, la piscine et la salle polyvalente et de l'autre la crèche, ou alors «bâtiment lien», où les parties du programme trouvent leur place et leur identité à la fois au-dessus et au-dessous d'une longue dalle horizontale.

Le jury note de bonnes articulations entre les programmes, où les différentes parties s'enrichissent l'une l'autre. La relation visuelle entre les deux restaurants au travers du patio est appréciée par les utilisateurs. Les typologies mises en place dans l'école et la crèche permettent une souplesse d'utilisation et une adaptation dans le temps. Les ouvertures sur l'extérieur de la piscine et de la salle de gymnastique offrent un potentiel important pour intégrer une vie de quartier. La position de la salle polyvalente en tête, avec un accès indépendant et un prolongement extérieur de qualité affirme cette idée que l'école est plus qu'une école. Dans cette même idée, le restaurant scolaire pourrait aussi être ouvert à un usage extérieur.

Certains espaces doivent être déplacés: les espaces utilisés pour le parascolaire sont situés au 3<sup>e</sup> étage et de ce fait trop éloignés du restaurant; la salle de jeu est située sur une salle d'étude, etc. Le nombre de wc par étage est insuffisant. Il s'agira de vérifier que le décalage de l'escalier principal à chaque étage de l'école est un jeu intéressant et génère des espaces enrichissants. Les espaces nord et sud situés au rez-de-chaussée de la crèche doivent être éclairés naturellement plus généreusement et l'articulation des différents locaux doit être précisée. La surface du préau situé au rez est à agrandir. Les surfaces des installations techniques devront être augmentées. Le projet analysé sous l'angle du développement durable présente des résultats qui se situent dans la moyenne des projets.

L'ensemble du jury a fortement apprécié la qualité de l'implantation, de la volumétrie et l'intelligence des articulations entre les différentes parties de programme, en y décelant tous les signes d'un projet au potentiel de développement certain. Il relève toutefois le manque d'information quant à l'expression architecturale, à la structure et à l'ambiance des espaces qui devront être développées.



**Typologie urbaine**



**Un bâtiment, des programmes**

Choisir sur les effets conjugués de l'usage du bâtiment et de son rôle social et culturel à la fois, Chandieu se veut un lieu de vie et de travail, un lieu de rencontre et de partage, un lieu de vie.

Il est un lieu de vie et de travail, un lieu de rencontre et de partage, un lieu de vie.

Il est un lieu de vie et de travail, un lieu de rencontre et de partage, un lieu de vie.

- bureaux
- salles de réunion
- salles de conférence
- salles de formation
- salles de spectacle
- salles de concert
- salles de cinéma
- salles de sport
- salles de détente
- salles de restauration
- salles de stockage
- salles de parking

**Programme de bureaux, salles de conférence**

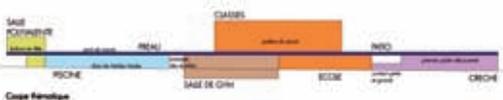
Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de bureaux, des salles de conférence, des salles de réunion, des salles de formation, des salles de spectacle, des salles de concert, des salles de cinéma, des salles de sport, des salles de détente, des salles de restauration, des salles de stockage, des salles de parking.

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de bureaux, des salles de conférence, des salles de réunion, des salles de formation, des salles de spectacle, des salles de concert, des salles de cinéma, des salles de sport, des salles de détente, des salles de restauration, des salles de stockage, des salles de parking.

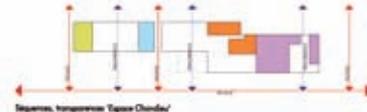
Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de bureaux, des salles de conférence, des salles de réunion, des salles de formation, des salles de spectacle, des salles de concert, des salles de cinéma, des salles de sport, des salles de détente, des salles de restauration, des salles de stockage, des salles de parking.

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de bureaux, des salles de conférence, des salles de réunion, des salles de formation, des salles de spectacle, des salles de concert, des salles de cinéma, des salles de sport, des salles de détente, des salles de restauration, des salles de stockage, des salles de parking.

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de bureaux, des salles de conférence, des salles de réunion, des salles de formation, des salles de spectacle, des salles de concert, des salles de cinéma, des salles de sport, des salles de détente, des salles de restauration, des salles de stockage, des salles de parking.



Coupe Pédagogique



Travaux, Programmes Espace Chaud



**Ambiance végétale**

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de bureaux, des salles de conférence, des salles de réunion, des salles de formation, des salles de spectacle, des salles de concert, des salles de cinéma, des salles de sport, des salles de détente, des salles de restauration, des salles de stockage, des salles de parking.

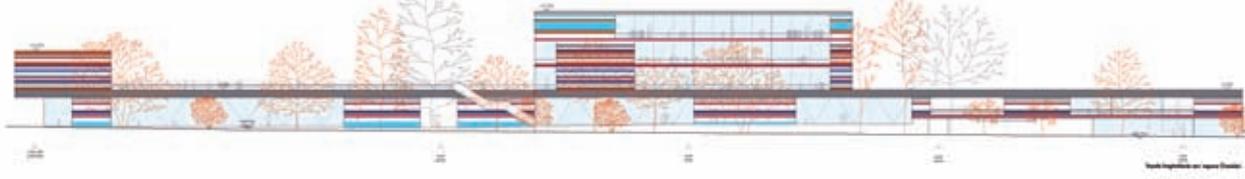


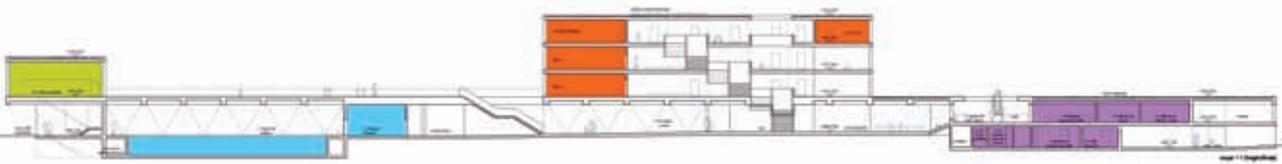
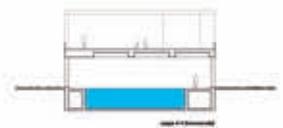
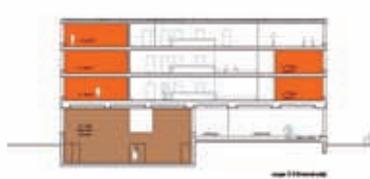
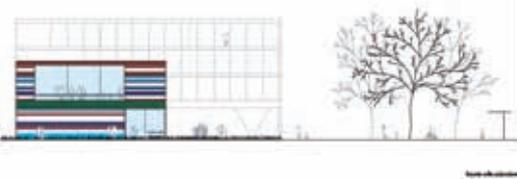
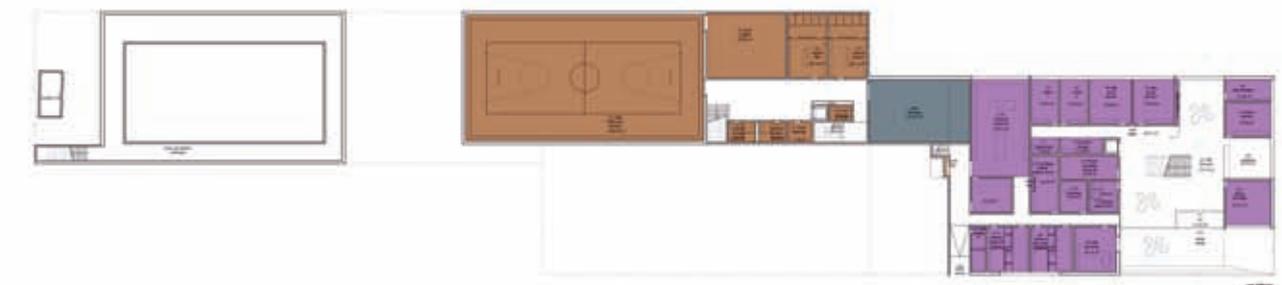
**Respiration physique**

Le bâtiment est conçu pour accueillir un grand nombre de bureaux, des salles de conférence, des salles de réunion, des salles de formation, des salles de spectacle, des salles de concert, des salles de cinéma, des salles de sport, des salles de détente, des salles de restauration, des salles de stockage, des salles de parking.



Beau entre les toitures





**2<sup>e</sup> RANG | MENTION**



Projet n° 28

## CANDIDE

Bureau d'architectes

**Lopes & Perinet architectes**

Av. de la Gare des Eaux-Vives 24 | 1208 Genève  
Suisse

Collaborateurs

Soazig Lemarchand

Architecte paysagiste

**Hoffmeyer Paysage  
& Communication**

Rue du Pré-Naville 1 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Valérie Hoffmeyer

#### Commentaire du jury

Le projet propose une liaison verte au travers de jardins et de lignes d'arbres transversales qui l'inscrivent dans le paysage et la topographie existants. Ce parc, jardin public, ponctué par trois volumes distincts, reconnaît autant la liaison longitudinale entre les parcs Beaulieu et Trembley, au travers de ses jardins, que la liaison transversale, au travers de la prolongation de l'arborisation existante. Les jardins, sous forme de potagers réinterprétés, deviennent le thème central et inscrivent le projet tant à l'échelle territoriale et urbaine qu'à celle du quartier.

Le jury souligne la grande qualité de cette proposition paysagère innovatrice réinterprétant le jardin potager, mais soulève par contre un doute quant à son application sur l'entier du site et aux modalités d'usages qu'elle génère.

En se détachant de la texture urbaine environnante par leurs implantations, leurs tailles et leurs formes, les trois volumes distincts s'inscrivent clairement dans la logique de bâtiments dans un parc. Ces trois volumes identitaires ponctuent la texture paysagère du parc sous la forme de trois types morphologiques et typologiques : le bâtiment avec atrium sur trois étages de l'école, le bâtiment-shed en longueur semi-enterré pour la salle de sport, gymnastique et piscine, et le volume avec patio de la garderie-restaurant. Le volume de l'école et celui du bâtiment des sports sont reliés en sous-sol par les vestiaires.

L'expression architecturale varie entre des parties pleines, massives avec des ouvertures ponctuelles comme pour l'école, et de grandes façades vitrées exprimant la masse uniquement en toiture comme pour le bâtiment des sports. Leur implantation et leur expression architecturale sont appréciées par le jury.

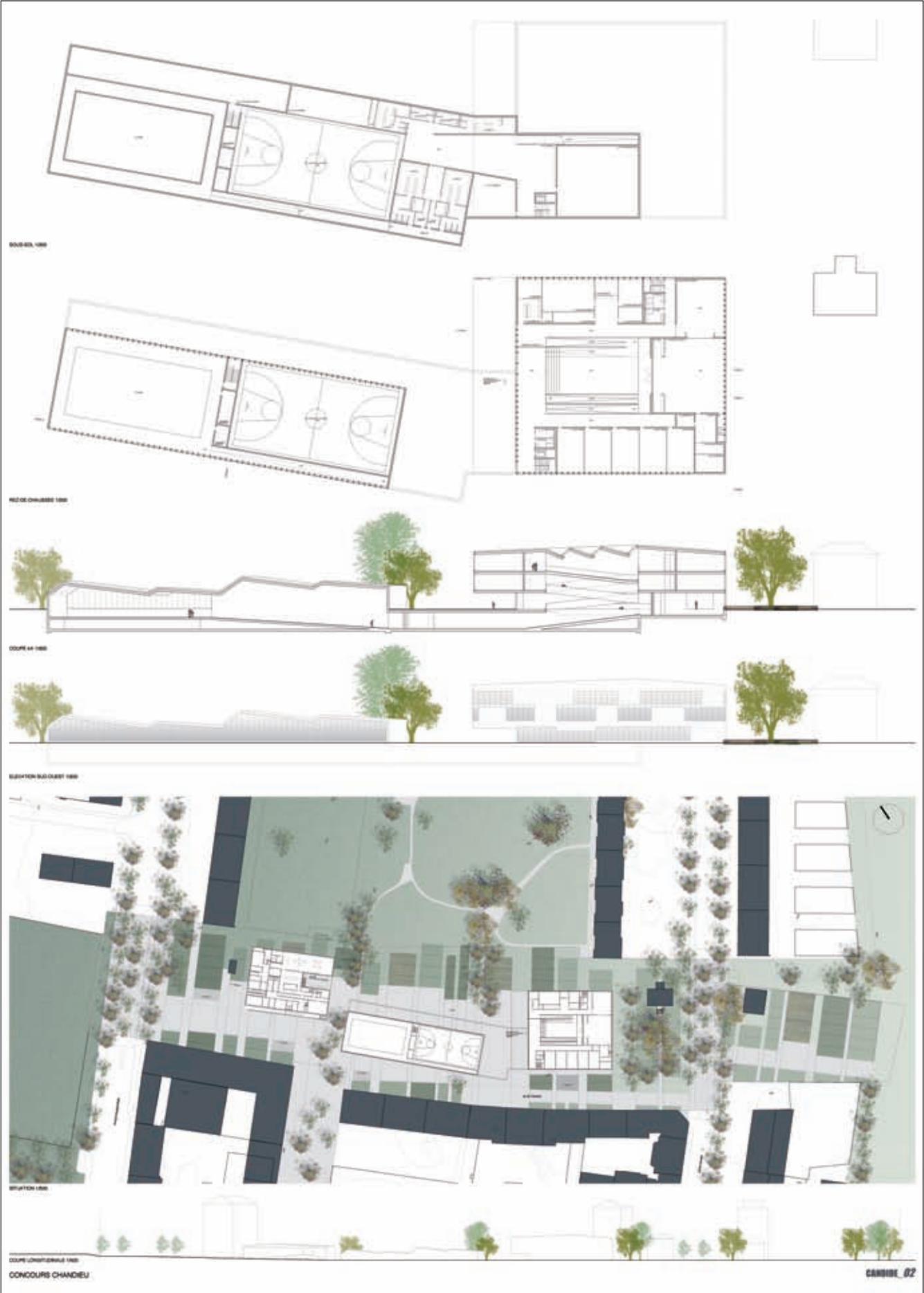
Chaque bâtiment développe sa propre spatialité et typologie. L'école est organisée autour d'un atrium sur trois étages. La salle d'éducation physique et le bassin de natation adjacent se placent sous des sheds dans une grande halle semi-enterrée. La garderie est disposée autour d'un patio à ciel ouvert sur un socle de programmes publics comprenant notamment le restaurant scolaire.

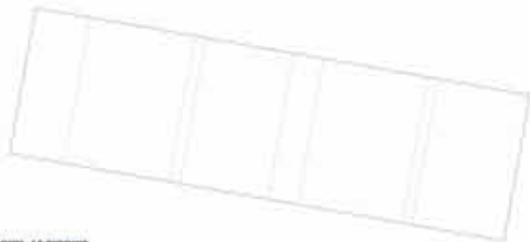
Le jury a beaucoup apprécié ces différentes spatialités, pourtant ce même concept pose des problèmes fonctionnels. Notamment, la liaison entre l'école et la salle de gymnastique-piscine au travers des vestiaires paraît peu convaincante. L'accès au bâtiment des sports se fait depuis l'extérieur uniquement au travers d'un escalier de secours. L'atrium semble peu adapté pour une école primaire avec des enfants encore en bas âge. Les rampes ne fonctionnent pas dans leur configuration proposée (12%). La césure et l'éloignement fort entre le restaurant scolaire et les salles pour activités parascolaires posent des questions organisationnelles.

Par des propositions paysagères comme le jardin potager, le projet prend clairement en compte certains principes du développement durable et offre notamment un outil de lien social pour le quartier. Si le facteur de forme prouve une bonne performance énergétique globale du projet, les façades fortement vitrées, notamment de la salle de sport et de la piscine, péjorent ce même bilan énergétique. En conséquence, au niveau de sa performance énergétique, le projet est globalement jugé moyen.

En résumé, si le projet propose une approche paysagère innovante et une expression architecturale forte, il pose certains problèmes fonctionnels de par la gestion programmatique qu'il propose.







ETAPE 1 100%

**L'ECOLE, LA SALLE DE GYM, LA PISCINE**

Un tel projet qui se situe sur le site d'un ancien établissement scolaire, offre de nombreuses possibilités de développement. Le projet se situe dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de construction de nouvelles parties de bâtiment. La situation est donc idéale. Il s'agit de construire une école, une salle de gym et une piscine.

Il s'agit de construire une école, une salle de gym et une piscine. Le projet se situe dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de construction de nouvelles parties de bâtiment. La situation est donc idéale. Il s'agit de construire une école, une salle de gym et une piscine.

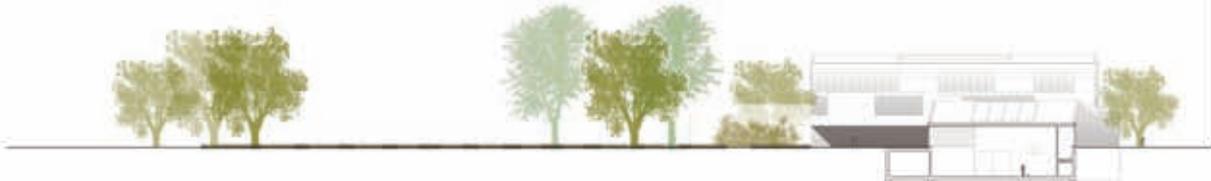
Il s'agit de construire une école, une salle de gym et une piscine. Le projet se situe dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de construction de nouvelles parties de bâtiment. La situation est donc idéale. Il s'agit de construire une école, une salle de gym et une piscine.



ETAPE 2 100%



COUPE DE 100%



COUPE QUARTIER DE 100%

**LA CRÈCHE, LE RESTAURANT**

Le projet propose de construire une crèche et un restaurant. Le projet se situe dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de construction de nouvelles parties de bâtiment. La situation est donc idéale. Il s'agit de construire une crèche et un restaurant.

Le projet propose de construire une crèche et un restaurant. Le projet se situe dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de construction de nouvelles parties de bâtiment. La situation est donc idéale. Il s'agit de construire une crèche et un restaurant.

Le projet propose de construire une crèche et un restaurant. Le projet se situe dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de construction de nouvelles parties de bâtiment. La situation est donc idéale. Il s'agit de construire une crèche et un restaurant.



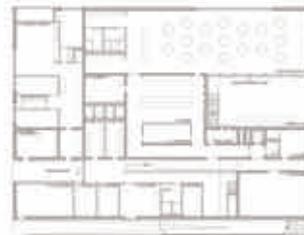
COUPE DE 100%



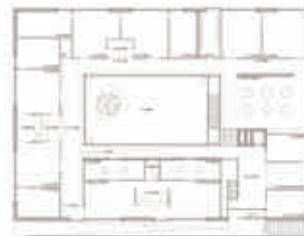
COUPE DE 100%



COUPE DE 100%



RELEVÉ QUARTIER 100%



ETAPE 100%

**ENERGIE**

Cette notice a pour objet de présenter les caractéristiques techniques des équipements de chauffage, de refroidissement, de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de production d'eau chaude sanitaire et de production d'énergie. Elle a pour objet de présenter les caractéristiques techniques des équipements de chauffage, de refroidissement, de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de production d'eau chaude sanitaire et de production d'énergie.



RELEVÉ QUARTIER 100%



RELEVÉ QUARTIER 100%



RELEVÉ QUARTIER 100%

**3<sup>e</sup> RANG | 2<sup>e</sup> PRIX**



Projet n° 27

**ALTIETT**

Bureau d'architectes

**DLV architectes & associés SA**

Ch. Frank-Thomas 24 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

François Dulon | Anne-Marie Larghi  
Juan Madrinan | Philippe Vasey | Natascha Gross  
Camille Chauvin | Adrien Vernay | Damien Dutruel  
David Démolis

Architecte paysagiste

**MARTIN PAYSAGE SA**

Rte de Thonon 152C | 1222 Vérenaz | Suisse

Collaborateurs

Sylvain Lacroix

#### Commentaire du jury

L'implantation du bâtiment au centre de la parcelle permet de dégager deux espaces le long de l'avenue Giuseppe-Motta et de la rue de Vermont. Ces vides offrent à la parcelle une ouverture sur la grande échelle avec des vues sur le Jura et sur le lac. L'implantation prend également en compte les nuisances au nord-ouest en cherchant à s'en protéger par un dispositif de buttes peu convaincant. La relation entre la parcelle et le parc Beaulieu est renforcée par la création d'une nouvelle place au sud est de la rue de Vermont.

La lecture de la parcelle comme une contraction urbaine est intéressante mais s'oppose à l'idée de la création d'un trait d'union. Les masses construites sont équilibrées mais restent très imposantes, elles marquent une coupure en créant un goulet physique et visuel. Le positionnement du préau couvert accentue encore l'emprise de l'école sur l'axe de liaison.

Le projet fait le choix de la compacité. L'imbrication des différents programmes est intéressante, il en résulte une organisation intérieure très riche. Ce jeu de volumes permet de dégager deux terrasses qui complètent la variété des espaces rencontrés. Les connexions des différents éléments du programme sont bien étudiées et un soin particulier a été porté sur les vues intérieures et extérieures.

Le corps de l'école se développe sur 3 étages sur rez-de-chaussée. La distribution intérieure se fait autour de la cage d'escalier et d'un vide qui s'ouvre progressivement à chaque étage. Les locaux parascolaires sont situés au dernier niveau, ce qui les rend peu autonomes. Il est dommage que les locaux pouvant être utilisés par le public ne puissent pas s'ouvrir plus sur la vie de quartier.

Les façades associent de grands vitrages et des lames verticales qui apportent une légèreté aux volumes construits. La répartition rythmée des lames dessine une composition élégante tout en donnant une unité visuelle à l'ensemble.

Le jury a apprécié les qualités générales du projet et la richesse des espaces proposés. Le rendu des documents est clair et complet.



Plan masse 1:5000



**Section Nord - Sud**  
 Le bâtiment prend place sur un terrain de parcelles dont les parcelles de l'ouest.  
 Le site est intégré comme une véritable unité, à l'ouest de la rue de la République, qui permet d'assurer le bâtiment sur son terrain.  
 Par son implantation, au centre de parcelles, le bâtiment offre un accès direct par les passages latéraux, et de ce fait, permet d'être plus engagé et visible de la rue et de la rue de la République.



**Section Est - Ouest**  
 La grande hauteur, les matériaux et les volumes sont caractéristiques de l'architecture contemporaine sur la rue de la République et de la rue de la République.  
 Le projet propose de réajuster la hauteur sur les deux étages, en un bâtiment de hauteur variable, en fonction des volumes situés sur la rue de la République.  
 L'implantation du bâtiment, au centre de parcelles, permet d'être plus engagé et visible de la rue et de la rue de la République.  
 C'est un lieu public, dans la grande continuité de l'unité, qui permet de partager avec les autres bâtiments.



**Section Est - Ouest**  
 Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République. Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République.  
 Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République. Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République.  
 Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République. Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République.  
 Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République. Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République.



**Section Est - Ouest**  
 L'implantation des bâtiments, au centre de parcelles, permet d'être plus engagé et visible de la rue et de la rue de la République.  
 Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République. Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République.  
 Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République. Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République.



**Section Est - Ouest**  
 Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République. Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République.  
 Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République. Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République.  
 Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République. Le bâtiment est situé entre la rue de la République et la rue de la République.



Distribution Plateau



Programme Localisateur

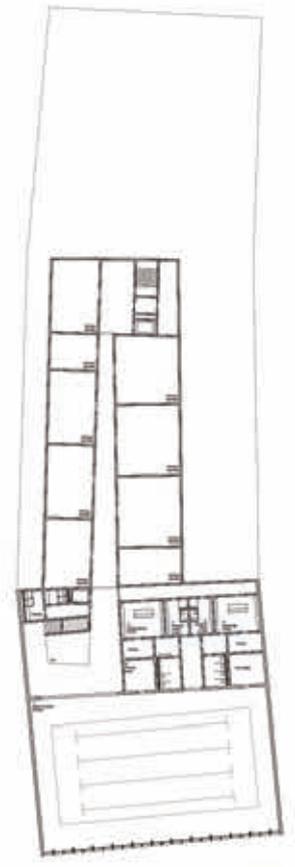
Le bâtiment est conçu sur une implantation d'équipement en espace public avec des volumes architecturaux. Les plans de détail permettent de visualiser les plans, par le site, avec les différents éléments du programme.  
 Les plans de détail sont les plans de détail de la rue de la République et de la rue de la République.



Trait d'union entre les deux parts



plan intégration végétation 1/500



plan étage 0.00

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de bâtiment est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Les principes de développement durable ont été intégrés dans toutes les phases du projet, de la conception à la construction et à l'exploitation.

La conception du bâtiment a été optimisée pour réduire les consommations d'énergie et d'eau. Les matériaux utilisés sont durables et respectueux de l'environnement.

Le bâtiment est conçu pour être accessible à tous les utilisateurs. Les espaces communs sont conçus pour favoriser le bien-être et la santé des occupants.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions futures. Les espaces sont conçus pour être facilement modifiables.

Le bâtiment est conçu pour être respectueux de l'environnement. Les déchets sont triés et recyclés. Les ressources sont utilisées de manière responsable.



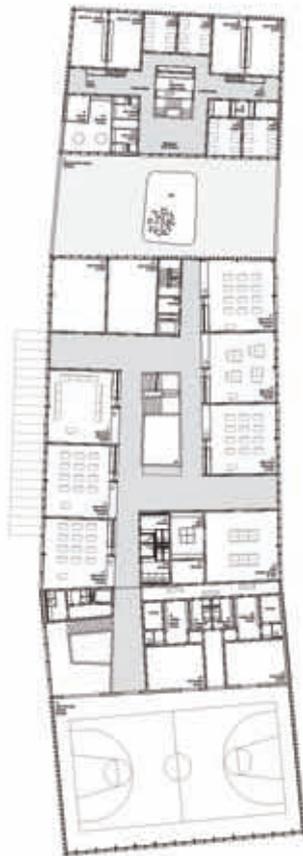
élévation nord ouest 1/200

élévation nord est 1/200





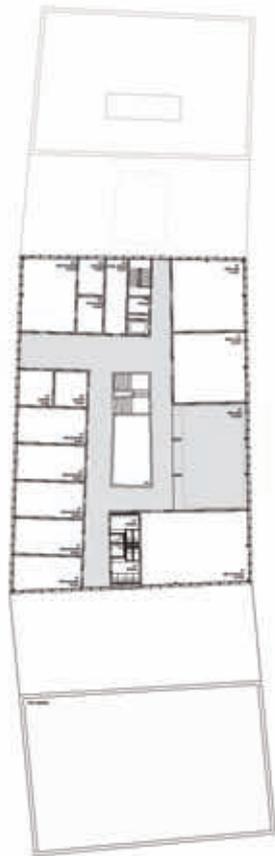
plan 0<sup>th</sup> étage



plan 1<sup>er</sup> étage



plan 2<sup>nd</sup> étage



plan 3<sup>rd</sup> étage



coupe e-e 1/200



élévation sud-est 1/200



élévation sud-ouest 1/200



**4<sup>e</sup> RANG | MENTION**



Projet n° 01

**HYPERFLUX**

Bureau d'architectes

**Cathrin Trebeljahr**

Ch. de la Gravière 8 | 1227 Les Acacias | Suisse

Collaborateurs

Sophie Cortes | Géraud Pizon

Bureau d'architectes associés

**François Prinvault architecte**

Rue des Compagnons 2 | 76930 Cauville/Mer  
France

Collaborateurs

Mathieu Holorat

Architecte paysagiste

**PASODOBLE**

Av. Jean Jaurès 85 | 78711 Mantes-la-Ville  
France

Collaborateurs

Ursula Kurz

#### Commentaire du jury

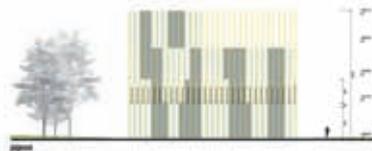
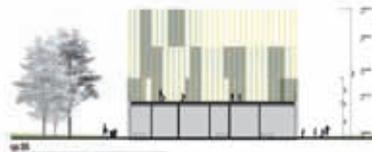
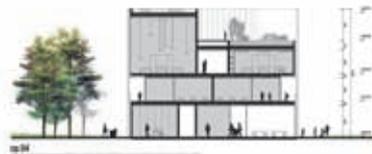
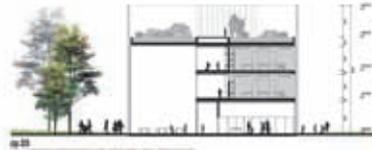
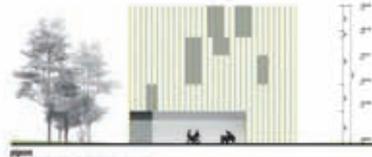
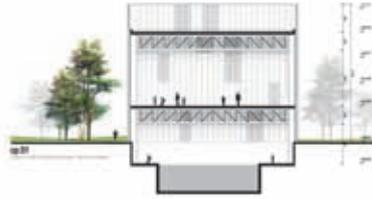
Le projet propose deux bâtiments de 3 étages sur rez-de-chaussée qui s'implantent de manière aléatoire sur le site. Les deux volumes sont disposés tels deux blocs erratiques, décalés l'un par rapport à l'autre. Ce léger décalage permet d'une part des vues diagonales qui laissent percevoir le site dans son entier, et d'autre part de définir une zone d'entrée commune pour le groupe scolaire, les équipements sportifs et la salle polyvalente. Le jury salue cette implantation fluide dans le site; néanmoins il émet des doutes sur les qualités paysagères peu précises que propose le projet. Le traitement du sol et la végétation proposés restent flous et n'entrent pas en dialogue avec le contexte. Le parti de conserver les deux maisons au sud-est du site ne participe pas à renforcer le geste paysager qui s'étend jusqu'à la limite du parc Beaulieu. Au niveau des espaces extérieurs de l'école, le périmètre scolaire et les zones de préaux sont trop peu définis. Concernant la volumétrie de l'ensemble, la hauteur des deux bâtiments semble inadaptée au contexte et trop haute dans ce site. Le projet gagnerait à rester clairement plus bas que les bâtiments alentour de manière à souligner le caractère paysager du site et sa fonction de lien à l'échelle de la ville.

Le bâtiment abritant les équipements sportifs et la salle polyvalente, au nord-ouest du site, s'organise de manière intelligente et rassemble la salle polyvalente au rez-de-chaussée, le bassin de natation au rez inférieur et la salle d'éducation physique au premier étage. Un terrain de tennis est aménagé sur le toit. Le groupe scolaire et l'espace de vie enfantine se trouvent dans le bâtiment principal situé au centre du site. La typologie de l'école génère des espaces de circulation trop étroits et peu ludiques, les escaliers principaux offrent une réponse fonctionnelle mais ne contribuent pas à définir la qualité spatiale de ces espaces de circulation verticale. Le restaurant scolaire qui se développe sur toute la hauteur du bâtiment semble inadapté pour un réfectoire d'école et soulève des problèmes acoustiques importants. Sur le toit se trouvent les locaux parascolaires ainsi qu'un jardin pédagogique.

Le jury a beaucoup apprécié l'idée de « bâtiment paysage » que propose le projet avec ses toitures accessibles et aménagées en jardins; pourtant ce même concept pose le problème de la hauteur totale des bâtiments et de leur impact volumétrique sur le site.

Le traitement des façades propose un revêtement de lames d'aluminium anodisé qui donnent une identité claire aux deux bâtiments. Le projet présente des résultats moyens au niveau du développement durable. L'essentiel du volume se trouve hors sol, seul le bassin de natation se trouve en sous-sol. Il est à noter cependant que les surfaces d'installations sont minimales.

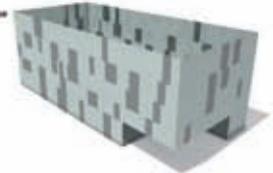




modèle préliminaire

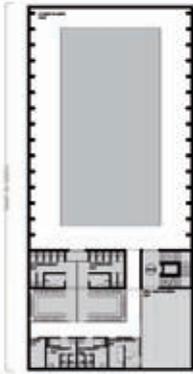


proposition 01 - 02 - 03 - 04

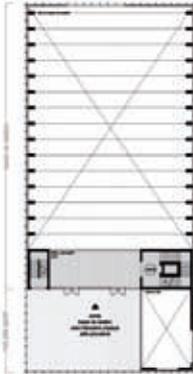


modèle final





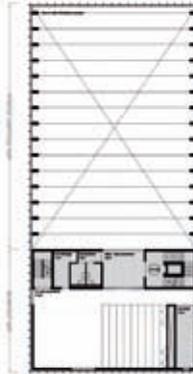
B+1 +02.20m/20L



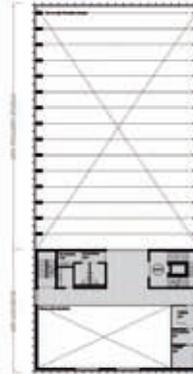
B+2 +03.00m/20L



B+3 +03.20m/20L



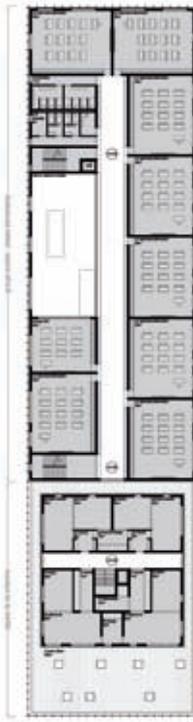
B+4 +03.40m/20L



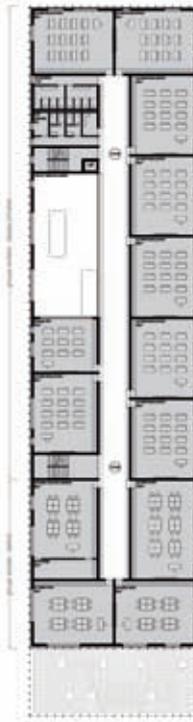
B+5 +03.70m/20L



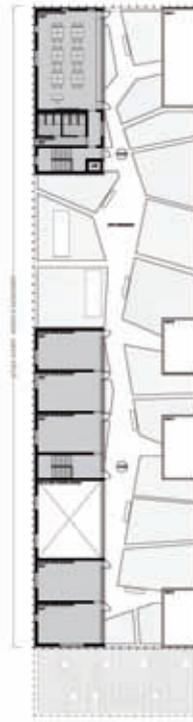
B+6 +03.90m/20L



B+7 +04.20m/20L



B+8 +04.50m/20L



B+9 +04.80m/20L



5<sup>e</sup> RANG | MENTION



Projet n° 16

**îles**

Bureau d'architectes

**MPH architectes Sàrl**

Rue Pré-du-Marché 44 | 1004 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Olaf Hunger | Nicolas Monnerat

Franck Petitpierre | Mehdi Rouissi

Céline Gantner | Danre Tritz | Dubraska Diaz

Architecte paysagiste

**Passage**

Rte des Condémines 33 | 1926 Fully | Suisse

Collaborateurs

Alban Carron

#### Commentaire du jury

Le projet répartit les quatre éléments du programme dans quatre pavillons distincts disposés librement sur le site, selon une géométrie propre, indépendante des constructions environnantes.

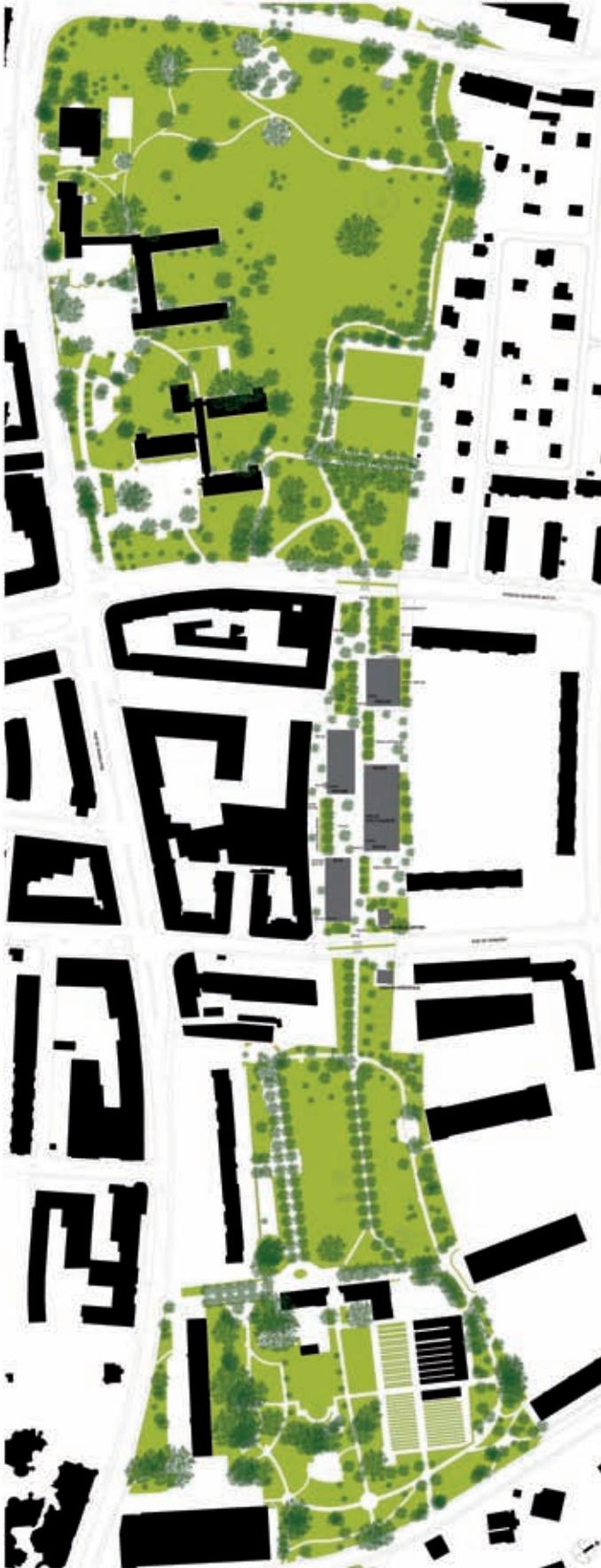
Entre les pavillons sont placées des aires dévolues à des plantations, qui délimitent différents espaces extérieurs: préaux, place, aire de jeu. L'ensemble forme ainsi une composition en damier, alternant des pavillons et des aires aménagées, placés sur un tapis uniforme en enrobé drainant.

Les pavillons, conçus de manière très simple, sont de bas gabarits (rez-de-chaussée + 2 niveaux pour l'école et 1 niveau sur rez-de-chaussée pour les autres constructions) et semblent comme posés chacun sur une plateforme légèrement décollée du sol. A l'exception de la piscine, ils ne sont pas excavés. L'expression architecturale, également très simple, constituée d'une structure en béton et de façades bois, renforce le caractère pavillonnaire de l'ensemble. L'organisation typologique des locaux fonctionne assez bien, même si l'école, conçue avec un couloir central distribuant les classes de part et d'autre semble manquer d'espaces dévolus à la vie collective.

La conception pavillonnaire, qui rend totalement indépendantes la salle de gymnastique et la piscine de l'école, pose des problèmes de fonctionnement de l'école. Une liaison serait à chercher entre les bâtiments, mais semble au jury peu compatible avec ce concept. Du point de vue économique, ce projet se situe parmi les plus rationnels, en fonction des ratios retenus. Il est également jugé favorable du point de vue du développement durable.

De manière générale, le jury considère que la résolution extrêmement rationnelle et simple proposée ne permet pas de créer la générosité spatiale propice à une véritable appropriation des lieux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments. Il semble également au jury que la très grande systématique de ce projet ainsi que la recherche de simplicité poussée à son extrême finissent par créer un ensemble autonome, très déconnecté du contexte environnant, tant du point de vue de l'échelle que du point de vue du caractère et de l'expression. A titre d'exemple, le jury estime que la résolution des entrées, traitées de manière identique par trois marches et une rampe pour tous les bâtiments, n'est pas appropriée.

Globalement, la très grande rigueur avec laquelle ce concept est formalisé apparaît au jury comme trop contraignante et semble avoir atteint ses limites.



**CONCEPT**

Le projet vise à créer un espace public de qualité, intégrant des éléments de verdure et de convivialité. L'objectif est de favoriser les rencontres et les échanges entre les habitants, tout en offrant un cadre de vie agréable et sécurisé. Le plan de masse illustre la répartition des zones d'usage, des espaces verts et des équipements publics.

**DESIGN**

Le design architectural privilégie des volumes sobres et fonctionnels, avec une attention particulière portée sur la qualité des matériaux et la luminosité des espaces intérieurs. Les façades sont conçues pour favoriser l'interaction avec l'espace public.

**ENVIRONNEMENT**

Le projet s'inscrit dans une démarche durable, avec l'intégration de végétaux locaux et de solutions techniques favorisant l'économie d'énergie et la réduction de l'empreinte carbone.

**AMÉNAGEMENT**

Les aménagements paysagers sont conçus pour offrir une expérience sensorielle riche, avec une variété de végétaux et de textures de sols.

**SAISONS**

Le projet est conçu pour être agréable et utilisable tout au long de l'année, avec des équipements adaptés aux différentes saisons.



**RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES**

Il est recommandé d'utiliser des matériaux locaux et durables, de privilégier les solutions techniques innovantes et de favoriser l'interaction avec l'espace public.

**RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES**

Les aménagements paysagers doivent être conçus pour offrir une expérience sensorielle riche, avec une variété de végétaux et de textures de sols.

**RECOMMANDATIONS TECHNIQUES**

Le projet doit être conçu pour être agréable et utilisable tout au long de l'année, avec des équipements adaptés aux différentes saisons.



**PROJET**

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment moderne et fonctionnel, intégrant des éléments de verdure et de convivialité.

**DESCRIPTION**

Le bâtiment est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé, avec des équipements adaptés aux différentes saisons.

**ÉQUIPEMENT**

Le projet est équipé de nombreux équipements publics, favorisant les rencontres et les échanges entre les habitants.

**SAISONS**

Le projet est conçu pour être agréable et utilisable tout au long de l'année, avec des équipements adaptés aux différentes saisons.

**RECOMMANDATIONS**

Il est recommandé d'utiliser des matériaux locaux et durables, de privilégier les solutions techniques innovantes et de favoriser l'interaction avec l'espace public.

**RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES**

Les aménagements paysagers doivent être conçus pour offrir une expérience sensorielle riche, avec une variété de végétaux et de textures de sols.

**RECOMMANDATIONS TECHNIQUES**

Le projet doit être conçu pour être agréable et utilisable tout au long de l'année, avec des équipements adaptés aux différentes saisons.

**PROJET**

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment moderne et fonctionnel, intégrant des éléments de verdure et de convivialité.

**DESCRIPTION**

Le bâtiment est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé, avec des équipements adaptés aux différentes saisons.

**ÉQUIPEMENT**

Le projet est équipé de nombreux équipements publics, favorisant les rencontres et les échanges entre les habitants.

**SAISONS**

Le projet est conçu pour être agréable et utilisable tout au long de l'année, avec des équipements adaptés aux différentes saisons.

**RECOMMANDATIONS**

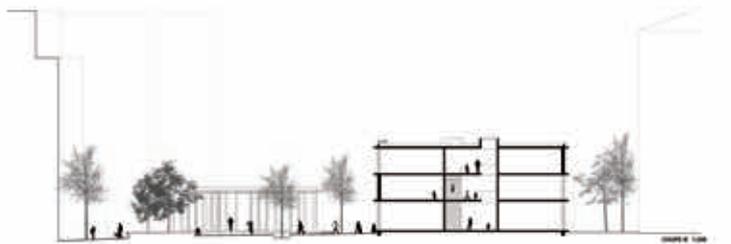
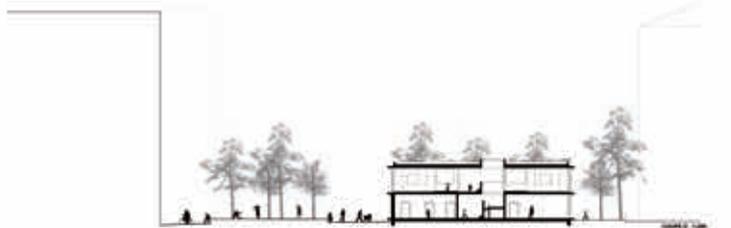
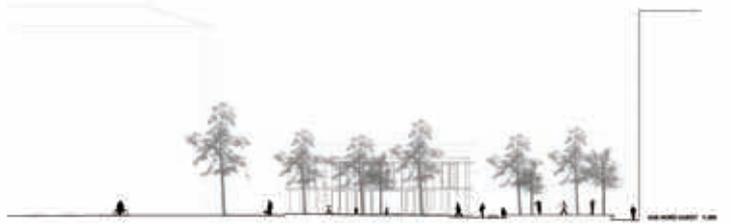
Il est recommandé d'utiliser des matériaux locaux et durables, de privilégier les solutions techniques innovantes et de favoriser l'interaction avec l'espace public.

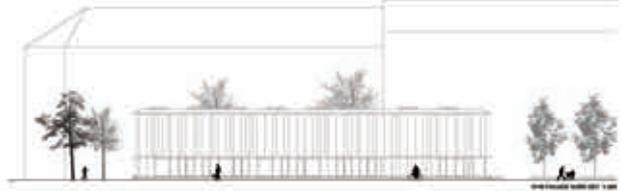
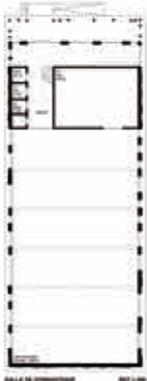
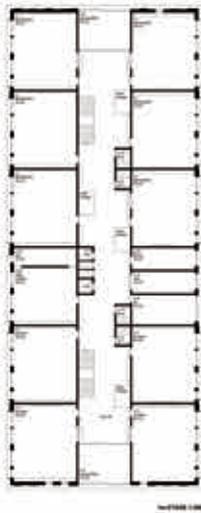
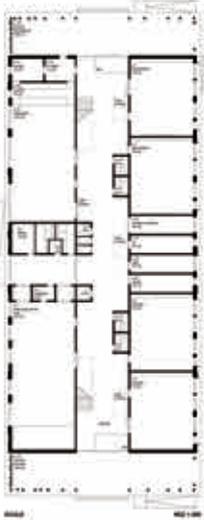
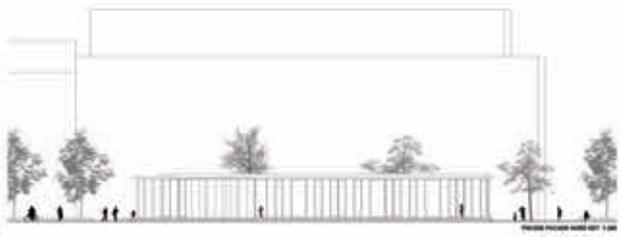
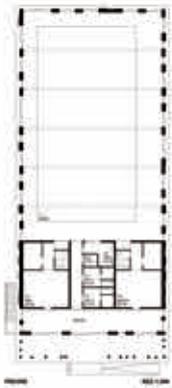
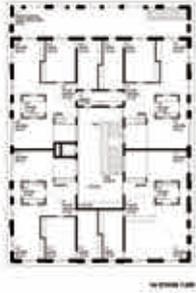
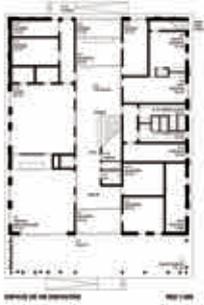
**RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES**

Les aménagements paysagers doivent être conçus pour offrir une expérience sensorielle riche, avec une variété de végétaux et de textures de sols.

**RECOMMANDATIONS TECHNIQUES**

Le projet doit être conçu pour être agréable et utilisable tout au long de l'année, avec des équipements adaptés aux différentes saisons.





Site de Chandieu  
Projets non primés

62

# PROJETS NON PRIMÉS

Projet n° 02

## MACRO-MICRO

Bureau d'architectes

**SM-ARCH architetti associati**

Via San Sebastiano 17 | 97100 Ragusa | Italie

Collaborateurs

Maria Flaccavento | Serafino Sgarlata

Vania Santangelo

Architecte paysagiste

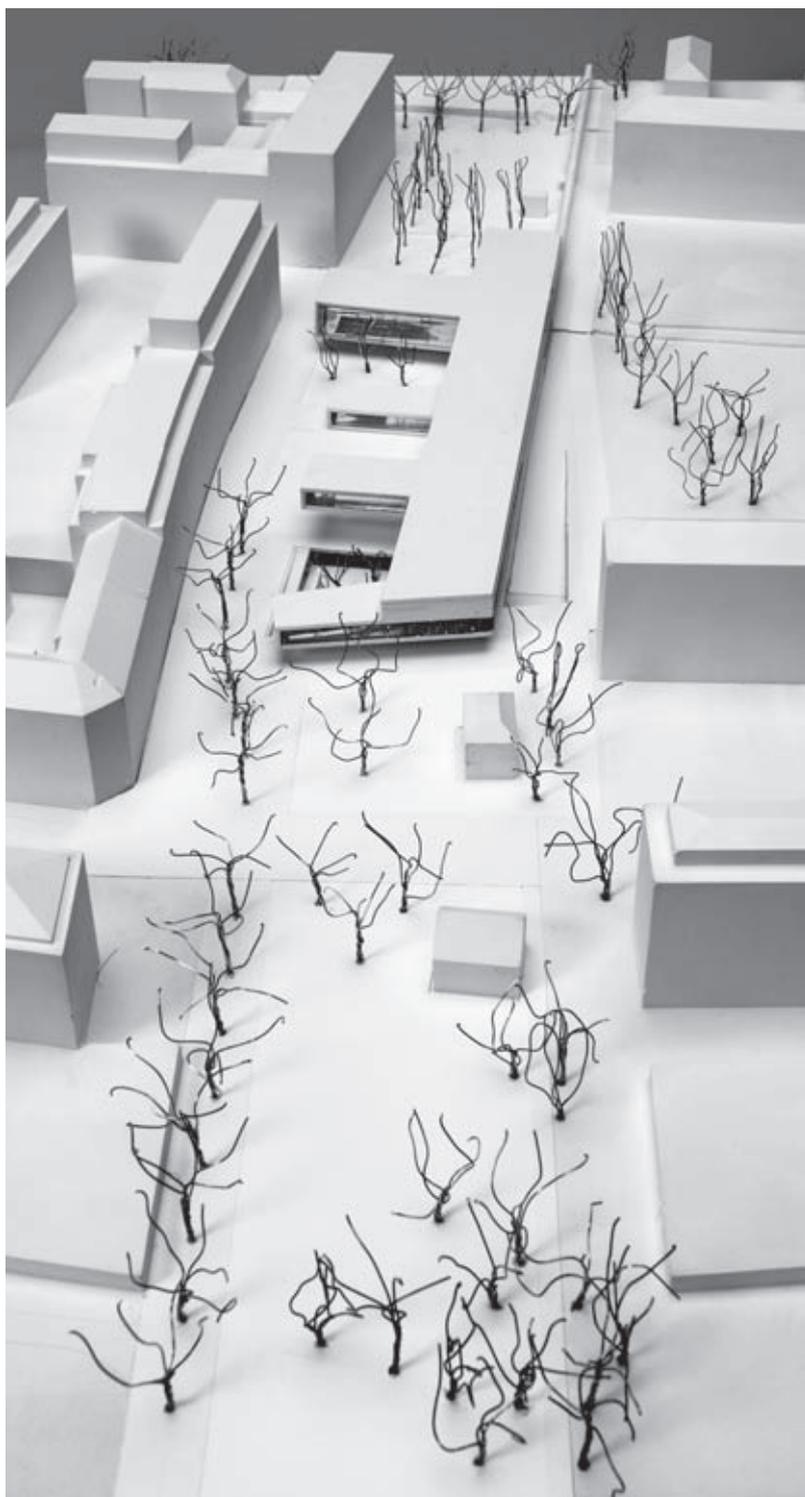
**Enrica Dall'Ara |**

**P'ARC Architettura del Paesaggio**

Via Cesare Battisti 3 | 47521 Cesena FC | Italie

Collaborateurs

Sara Angelini





1. Zone de stationnement  
 2. Zone de jeux  
 3. Zone de détente  
 4. Zone de circulation  
 5. Zone de bureaux  
 6. Zone de salles de conférence  
 7. Zone de salles de réunion  
 8. Zone de salles de classe  
 9. Zone de salles de lecture  
 10. Zone de salles de spectacle  
 11. Zone de salles de concert  
 12. Zone de salles de cinéma  
 13. Zone de salles de théâtre  
 14. Zone de salles de danse  
 15. Zone de salles de sport  
 16. Zone de salles de yoga  
 17. Zone de salles de méditation  
 18. Zone de salles de prière  
 19. Zone de salles de culte  
 20. Zone de salles de cérémonie  
 21. Zone de salles de mariage  
 22. Zone de salles de baptême  
 23. Zone de salles de mariage  
 24. Zone de salles de baptême  
 25. Zone de salles de mariage  
 26. Zone de salles de baptême  
 27. Zone de salles de mariage  
 28. Zone de salles de baptême  
 29. Zone de salles de mariage  
 30. Zone de salles de baptême

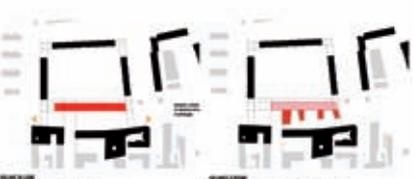


**SECTION MÉTÉO**

• Section de coupe météorologique à l'échelle 1/500. Elle illustre le confort thermique des espaces intérieurs et extérieurs, le rôle des façades et des toitures, et la contribution des végétaux à la régulation du climat. Les données météorologiques sont issues de la station météorologique de Chandieu.

• Section de coupe météorologique à l'échelle 1/500. Elle illustre le confort thermique des espaces intérieurs et extérieurs, le rôle des façades et des toitures, et la contribution des végétaux à la régulation du climat. Les données météorologiques sont issues de la station météorologique de Chandieu.

• Section de coupe météorologique à l'échelle 1/500. Elle illustre le confort thermique des espaces intérieurs et extérieurs, le rôle des façades et des toitures, et la contribution des végétaux à la régulation du climat. Les données météorologiques sont issues de la station météorologique de Chandieu.



Projet n° 03

**REVERIE**

Bureau d'architectes

**Nazzareno Petrini et groupement  
temporaire d'architectes Anna  
Serretti | Fabio Maria Ceccarelli  
Marco Filipponi | Marco Brunetti  
Luisa Marini**

Serra de Conti | Via Fornace 6/A | 60030 Ancona  
Italie

Collaborateurs

Marco Maria Ceccarelli | Simona Carolini  
Samuele Tarsi | Elisa Di Giuseppe

Architecte paysagiste

**Fabio Maria Ceccarelli architecte  
paysagiste**

Corso 2 Giugno 46 | Senigallia – 60019 Ancona  
Italie





Site de Chandieu  
Projets non primés

66

Projet n° 04

## VERTVERSLEVERT

Bureau d'architectes

### PEZ arquitectos SLP

Calle Campomanes 8 | Bajo A | 28013 Madrid  
Espagne

Architecte paysagiste

### Esther Valdés Tejada

Juan Vigón 4 | 8<sup>º</sup> | 28003 Madrid | Espagne



**Objetif**



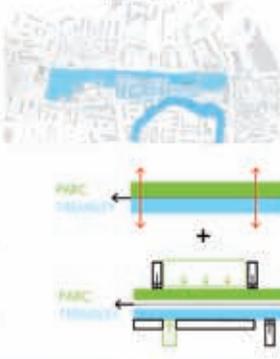
**Contexte**

Le quartier historique de Tremblay est considéré par son caractère patrimonial remarquable et son caractère résidentiel de qualité. Le quartier est traversé par la rue de la Vallée qui constitue une des dernières voies d'accès à la ville. L'objectif de ce projet est de réhabiliter ce quartier et de le reconnecter avec le reste de la ville par le biais de la rue de la Vallée.

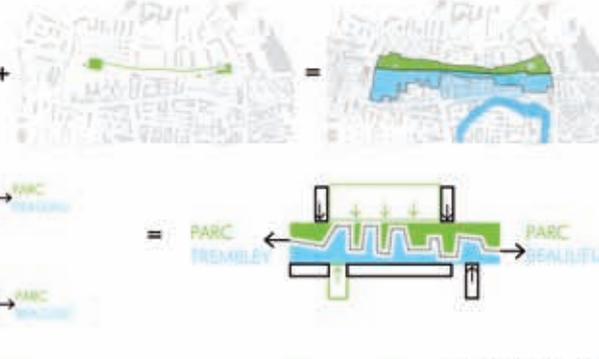
Le quartier est traversé par la rue de la Vallée qui constitue une des dernières voies d'accès à la ville. L'objectif de ce projet est de réhabiliter ce quartier et de le reconnecter avec le reste de la ville par le biais de la rue de la Vallée.

Le quartier est traversé par la rue de la Vallée qui constitue une des dernières voies d'accès à la ville. L'objectif de ce projet est de réhabiliter ce quartier et de le reconnecter avec le reste de la ville par le biais de la rue de la Vallée.

**PROJET CHIMÉRIE**



**VERTVERSLEVERT 1/3**

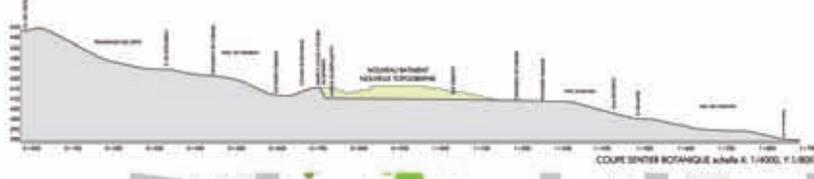
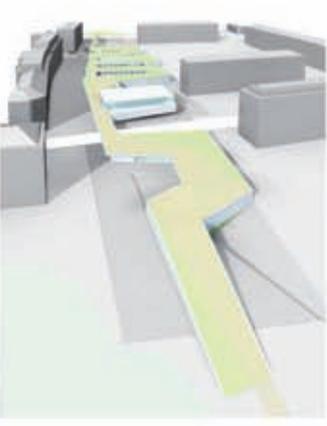


**PROJET CHIMÉRIE**

Le projet Chimérie est un projet de réhabilitation d'un quartier historique de Tremblay. L'objectif est de réhabiliter ce quartier et de le reconnecter avec le reste de la ville par le biais de la rue de la Vallée.



**SENTIER BOTANIQUE**



PLAN DE TOITURE à 1/1000



PLAN GÉNÉRAL à 1/1000

Projet n° 05

**LP010**

Bureau d'architectes

**Nicolò Privileggio**

Viale dei Mille 37 | 20129 Milan | Italie

Collaborateurs

Federica Ponti | Maria Ghislanzoni

Architecte paysagiste

**Marialessandra Secchi**

Viale dei Mille 37 | 20129 Milan | Italie

Collaborateurs

Lorenzo Santosuosso | Francesca Bianchi





PLAN MASSE

LP010  
planche 1



La continuité de l'espace public

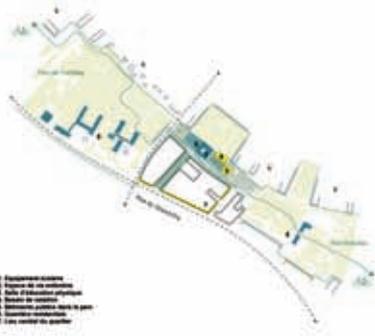
La conception du bâtiment et de l'espace ouvert se rapporte au système de voir, à être en harmonie avec les capacités de liaison des espaces publics et privés à différentes échelles.

Un espace public à l'intérieur

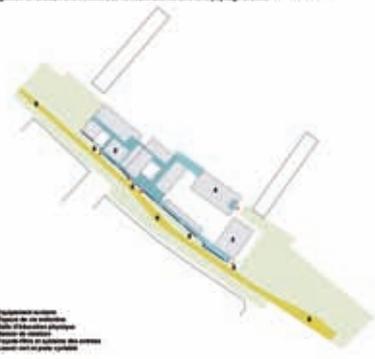
L'espace public dans le bâtiment constitue une médiation entre le site et les locaux de travail et offre les différents points de programmation. Le regard sur un filon composite qui organise le contact entre l'extérieur et l'intérieur et définit le paysage urbain.

La continuité de l'espace public

La configuration du réseau d'escaliers assure dans le même temps l'intégration de toutes les parties de programmation et la perméabilité visuelle entre les différents espaces ouverts. Même les poutres de l'escalier et la leur ombre contribuent à restaurer le tissu urbain.



- 1. Programme scolaire
- 2. Parc de jeux
- 3. Parc de jeux
- 4. Parc de jeux
- 5. Parc de jeux
- 6. Parc de jeux
- 7. Parc de jeux



- 1. Programme scolaire
- 2. Parc de jeux
- 3. Parc de jeux
- 4. Parc de jeux
- 5. Parc de jeux
- 6. Parc de jeux
- 7. Parc de jeux



- 1. Parc de jeux
- 2. Parc de jeux
- 3. Parc de jeux
- 4. Parc de jeux
- 5. Parc de jeux
- 6. Parc de jeux
- 7. Parc de jeux

Projet n° 06

**ouverture**

Bureau d'architectes et paysagiste

**ma0/emmeazero Studio  
d'architettura**

**Ketty Di Tardo | Alberto Iacovoni**

**Luca La Torre**

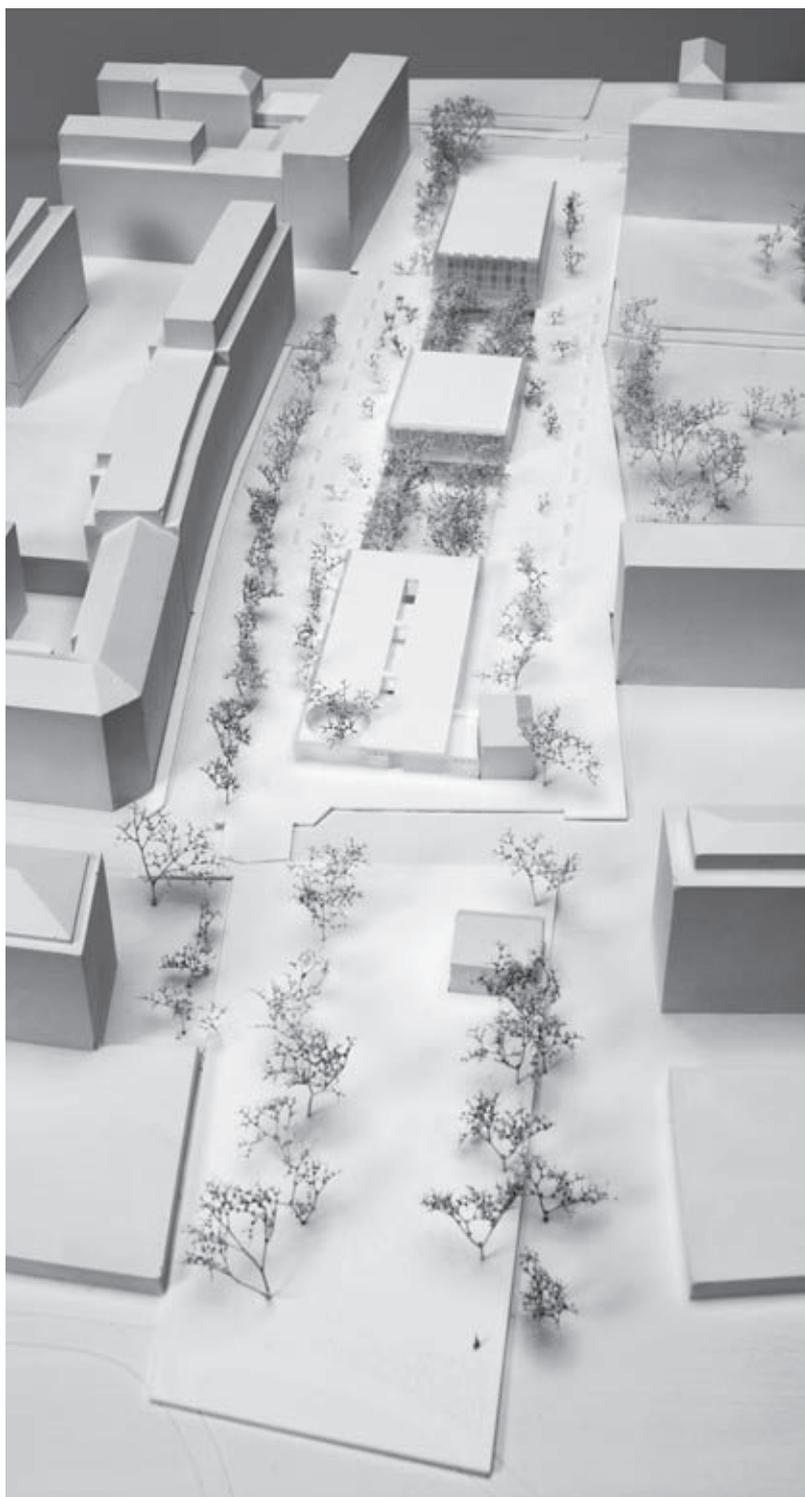
Via Giuseppe Libetta 15 | 00154 Rome | Italie

Collaborateurs

Domenica Fiorini | Emanuela Vari

Tanja Haramincic | Nicola Castellano

Massimo Ciuffini





Site de Chandieu  
Projets non primés

72

Projet n° 07

## Jardins Suspendus

Bureau d'architectes

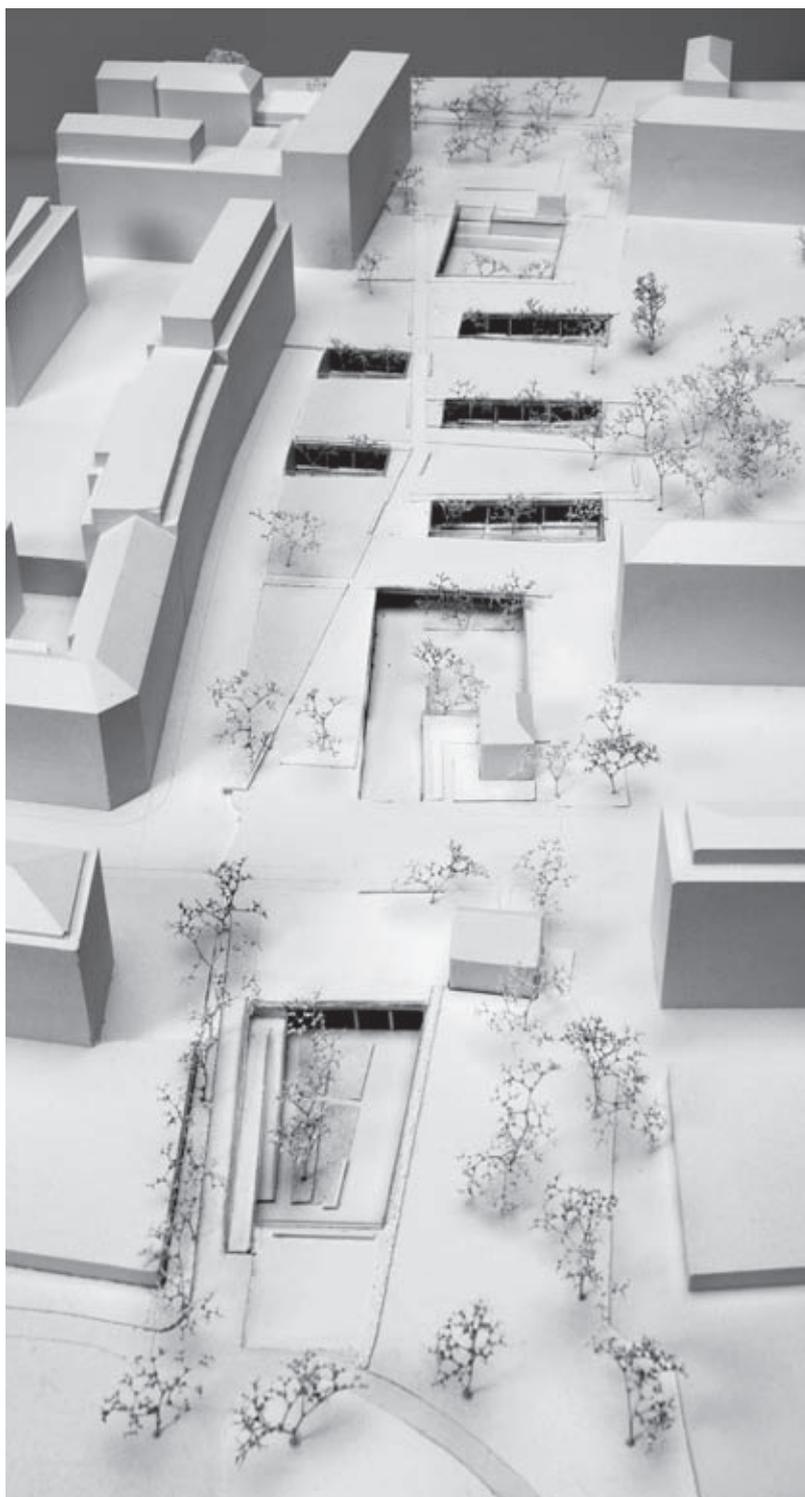
**Cyril Royez & Olivier Dalang**  
architectes

Rte des Fayards 13 | 1239 Collex | Suisse

Architecte paysagiste

**Lionel Chabot paysage**

Rue des Deux-Ponts 17 | 1205 Genève | Suisse





© 2014 HANAUSSON



© 2014 HANAUSSON

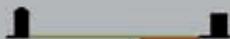


© 2014 HANAUSSON



**APPROCHE CONTEXTUELLE**

Le projet s'inscrit dans un quartier résidentiel existant, caractérisé par une densité moyenne et une mixité d'habitat. L'objectif est de créer un équipement scolaire et un espace de vie enfantine qui s'intègre harmonieusement à l'environnement urbain tout en offrant des espaces de qualité pour les enfants et les habitants du quartier.



Le projet vise à créer un environnement éducatif et récréatif de qualité, adapté aux besoins des enfants et des habitants du quartier. L'architecture est conçue pour favoriser l'interaction sociale et l'accès à la nature.

**RÉFÉRENCE ARCHITECTURALE**



**AFFECTATIONS**

**Appropriation du territoire**

Le projet vise à créer un environnement éducatif et récréatif de qualité, adapté aux besoins des enfants et des habitants du quartier. L'architecture est conçue pour favoriser l'interaction sociale et l'accès à la nature.



**ACCESSIBILITÉ ET RÉSEAU DE MOBILITÉ DOUCE**

**Confort et qualité d'usage**

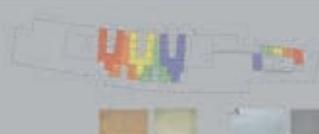
Le projet vise à créer un environnement éducatif et récréatif de qualité, adapté aux besoins des enfants et des habitants du quartier. L'architecture est conçue pour favoriser l'interaction sociale et l'accès à la nature.



**MATÉRIALITÉ**

**Choix de matériaux**

Le projet vise à créer un environnement éducatif et récréatif de qualité, adapté aux besoins des enfants et des habitants du quartier. L'architecture est conçue pour favoriser l'interaction sociale et l'accès à la nature.



**SOL ET GÉOTHERMIE**

**Efficacité énergétique**

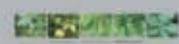
Le projet vise à créer un environnement éducatif et récréatif de qualité, adapté aux besoins des enfants et des habitants du quartier. L'architecture est conçue pour favoriser l'interaction sociale et l'accès à la nature.



**STRATE ARBRES - PARC ET PROMENADE**

**Arbres de avenue**

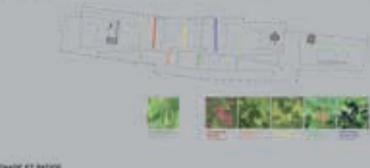
Le projet vise à créer un environnement éducatif et récréatif de qualité, adapté aux besoins des enfants et des habitants du quartier. L'architecture est conçue pour favoriser l'interaction sociale et l'accès à la nature.



**STRATE ARBRES - PARC ET PROMENADE**

**Arbres de cour**

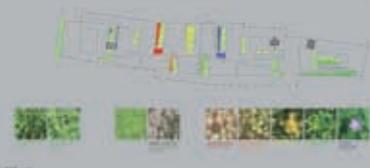
Le projet vise à créer un environnement éducatif et récréatif de qualité, adapté aux besoins des enfants et des habitants du quartier. L'architecture est conçue pour favoriser l'interaction sociale et l'accès à la nature.



**STRATE ARBRES - PARC, PROMENADE ET PATIOS**

**Arbres de patio**

Le projet vise à créer un environnement éducatif et récréatif de qualité, adapté aux besoins des enfants et des habitants du quartier. L'architecture est conçue pour favoriser l'interaction sociale et l'accès à la nature.



**STRATE ARBRES - PATIOS ET PÉLAGES**

**Arbres de pélagés**

Le projet vise à créer un environnement éducatif et récréatif de qualité, adapté aux besoins des enfants et des habitants du quartier. L'architecture est conçue pour favoriser l'interaction sociale et l'accès à la nature.



Site de Chandieu  
Projets non primés

74

Projet n° 08

## DUFOUR 2015

Bureau d'architectes

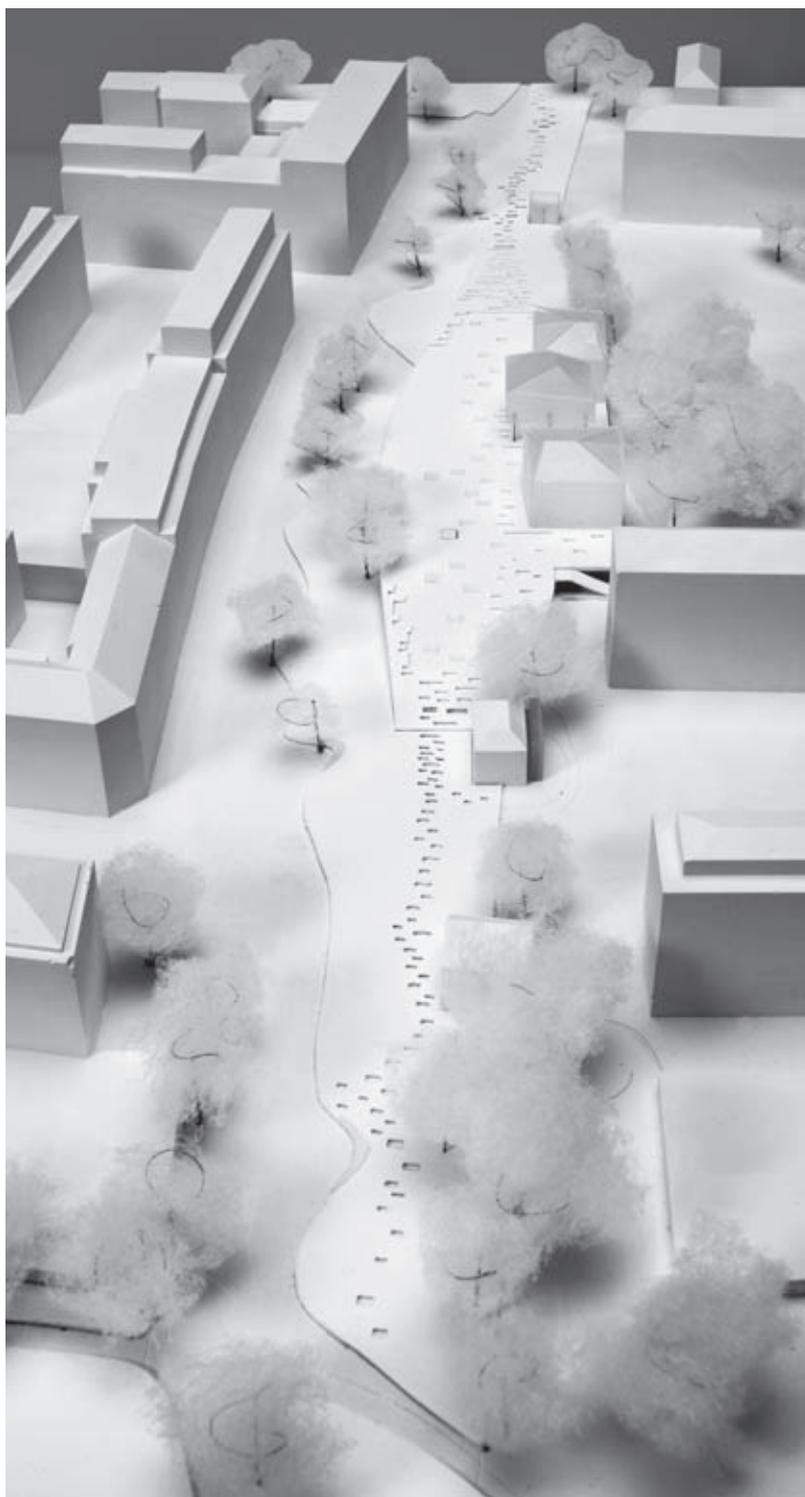
**Jorge Munoz**

132 West 73rd street | 2F | 10023 New York | USA

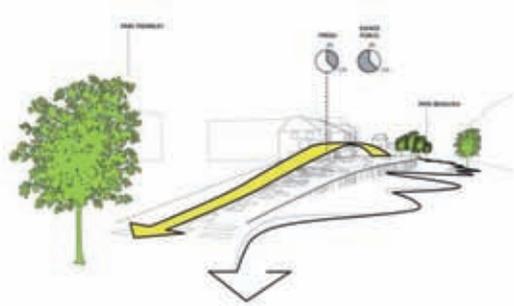
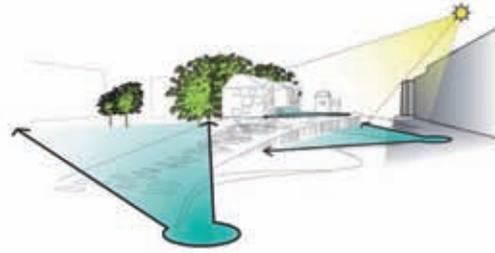
Architecte paysagiste

**Jacqueline Kissling**

Hauptstrasse 44 | 9400 Rorschach | Suisse



01. VUEL ENDOLEMLMENT SERVITUDES



Legend for the yellow path diagram:  
 - Yellow: Yellow path  
 - Green: Green path  
 - Grey: Building footprint

Legend for the green path diagram:  
 - Green: Green path  
 - Yellow: Yellow path  
 - Grey: Building footprint

03. CARTE DUFOUR 2015

Carte d'orientation de l'ensemble de l'édifice...  
 (Detailed text describing the orientation map, including references to the building's layout and the 'Carte Dufour 2015' project.)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5



Legend for the orientation map:  
 - 1: Espace de la cour intérieure  
 - 2: Espace de la cour extérieure  
 - 3: Espace de la cour intérieure  
 - 4: Espace de la cour extérieure  
 - 5: Espace de la cour intérieure



Carte Dufour 2015

Carte Dufour 2015



Projet n° 09

**ENTRE LANIERES**

Bureau d'architectes et paysagiste  
**atelier de ville en ville Sàrl**  
Bd Vivier-Merle 2 | 69003 Lyon | France

Collaborateurs

Christophe Boyadjian | Patrice Prével  
Elodie Laurent | Claire Winter  
Frédéric Babe | David Derossis





Projet n° 10

**MOLECOLE**

Bureau d'architectes

**Valentino Fusetti**

Via San Martino 16 | 22078 Turate | Italie

Collaborateurs

Cortesi Design | Tomaso Papini

Giuseppe Rapisarda

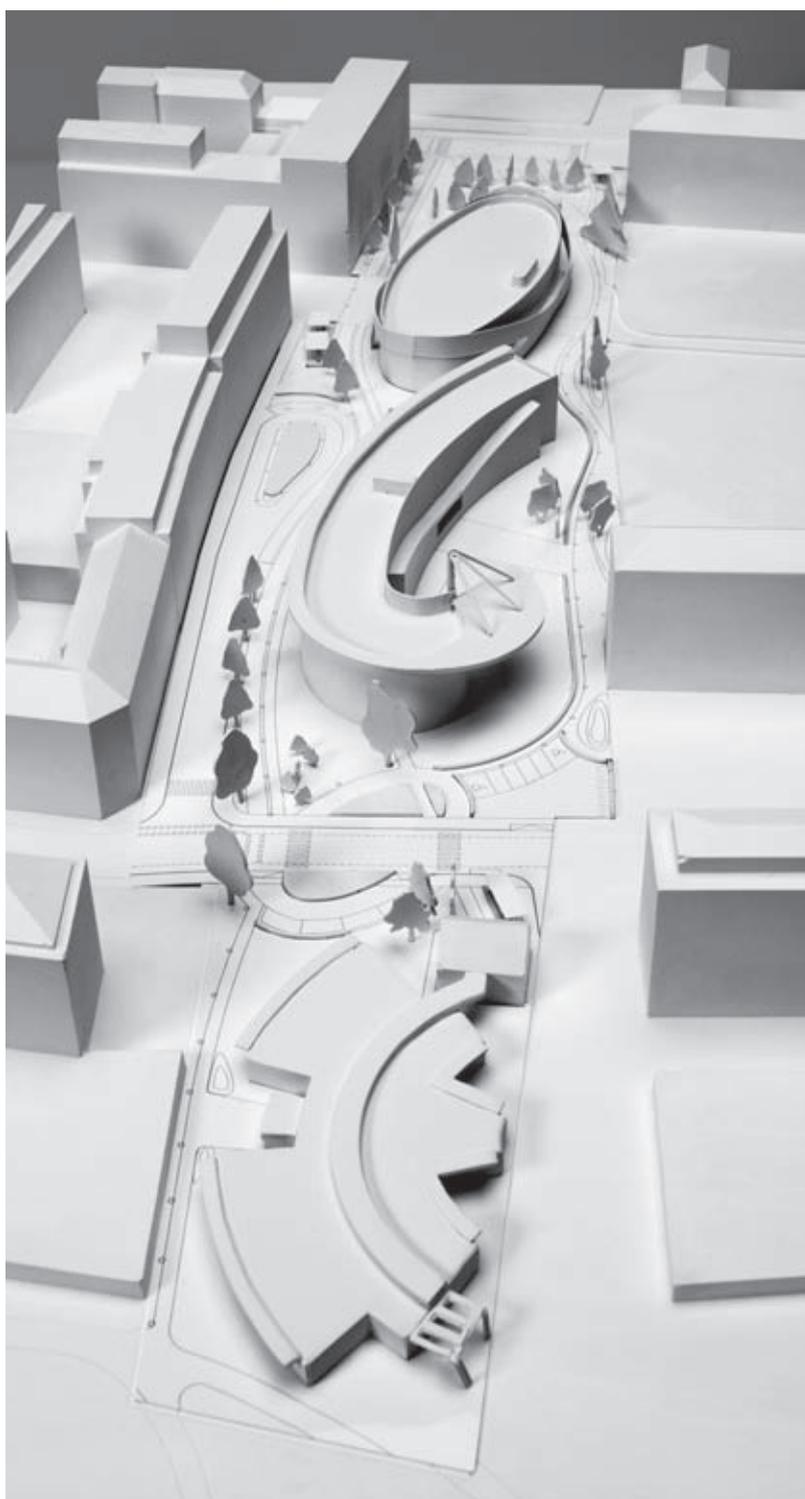
Architecte paysagiste

**Francesca Belli-Paci Riva**

Via San Nicolao 10 | 20123 Milan | Italie

Collaborateurs

Lucia Longoni | Luca Valentino Rossi | Gaia Gera



# CONCOURS CHANDIEU - GENÈVE

# MOLECOLE



PLAN DE L'ÉCOLE PRIMAIRE 1/200

## LE BATIMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Le bâtiment principal de l'école primaire est constitué de 3 étages hors terre et a les ouvertures situées des salles de classe sur le front SUD-OUEST. Le côté nord est occupé par le corridor de distribution des salles de classe.

Sur le côté NORD sont situés deux escaliers opposés qui conduisent au premier et deuxième étage. Les escaliers sont conçus comme deux grandes coulisses qui se détachent de la paroi NORD et sont illuminés et aérés par des baies vitrées placées en haut et par les événements. On pourra ouvrir les événements du premier et du deuxième étage grâce à un système Vaisistas pour le changement d'air. Pour la sécurité contre les incendies, ces escaliers externes ont une évacuation séparée pour pouvoir utiliser une distance de parcours au maximum de 50 m. (norme AIAI 3.4.5.) On accède à l'édifice soit du côté convexe-voiré ou du côté concave.



PLAN DE L'ÉCOLE PRIMAIRE 1/200

Une grande marquise gérée par l'auvent-toit et conçue comme une structure avec des tirants en tension, a été prévue pour les activités au grand air comme demandé par l'événement. La proximité du grand pré privé, crée un espace visuellement élargi.

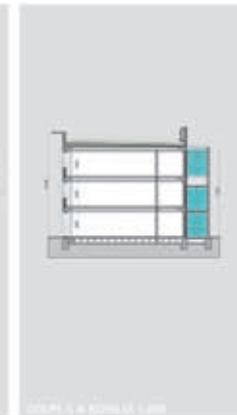
La marquise sera réalisée par des panneaux sandwich et ourlages en profils métalliques soutenus par des tirants d'acier étayés par un montant en acier à son tour ancré par des tirants à la structure en béton.

Le bâtiment dispose d'un toit plat recouvert d'un pré-vert (sans le but de faciliter l'entretien, le montage monte jusqu'en haut avec le déchargement sur le toit).

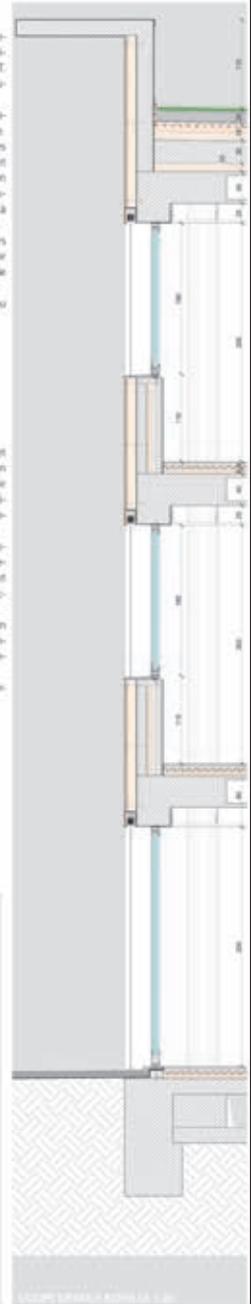
La façade SUD du parapet avant-toit est recouverte de panneaux photovoltaïques.



PLAN DE L'ÉCOLE PRIMAIRE 1/200



SECTION S-S' 1/200



SECTION S-S' 1/200



PERSPECTIVE NORD



PERSPECTIVE OUEST



PERSPECTIVE EST



PERSPECTIVE RUE CHANDIEU



PERSPECTIVE AÉRIENNE

Projet n° 11

**A7PSC**

Bureau d'architectes

**Pedro Campos Costa L.D.A.**

Rua dos Sapateiros 44 | 3° dto  
1100-579 Lisbonne | Portugal

Collaborateurs

Pedro Campos Costa | Silvia Becchi | Anna Bono  
Giulia Castellarin

Architecte paysagiste

**PROAP | Estudos e Projectos  
de Arquitectura Paisagista L.D.A.**

Rua Dom Luis 19 - 6° | 1200-149 Lisbonne  
Portugal

Collaborateurs

Joao Ferreira Nunes | Bernardo Taria  
David Fonseca | Ana Margarida de Henriques  
Marta Palha | Laura Pisanu





PLAN MASSE

LE PARC



LE PROGRAMME



UNE ECOLE DANS LE PARC



CONCEPT



PLAN RDC



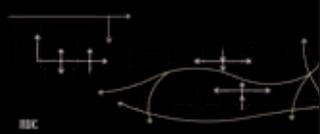
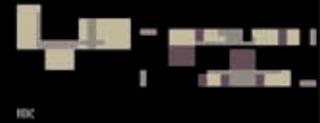
ELEVATION SUD

- SALLES
- CIRCULATION
- PATIOS ET VIBES
- TERRACES
- RECREATION

FONCTIONS

- POULONNE
- ELEVES
- SERVICES
- PERMEABILITE VISIVE

CIRCULATION - PERMEABILITE VISIVE



Site de Chandieu  
Projets non primés

82

Projet n° 12

## QUERCUS ROBUR

Bureau d'architectes

**S-M.A.O Sancho Madrideo**  
**architecture office & Mauro Turin**

Rue Louis-Curtat 7 | 1005 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Juan Carlos Sancho | Sol Madrideo | Mauro Turin

Ana Vinagre | Bárbara Sos | Eva Recio

Félix Bellido | Irene Casado | Paula del Río

Architecte paysagiste

### Profil paysage

Centre St-Roch | Rue des Pêcheurs 8a

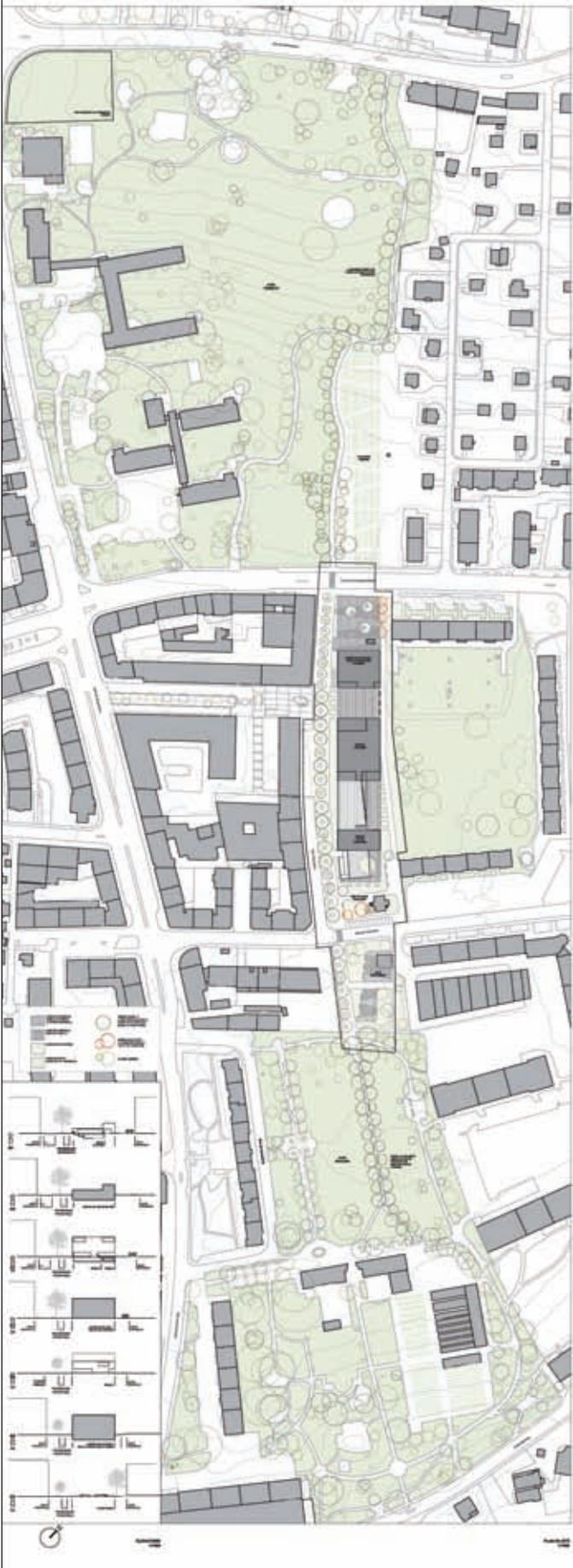
1400 Yverdon-les-Bains | Suisse

Collaborateurs

Gaëlle Hermabessière | Christel Bolomey



QUERCUS ROBUR



Il progetto è stato sviluppato in collaborazione con il Comune di Roma, la Regione Lazio e il Ministero delle Infrastrutture e dei Trasporti, al fine di realizzare un complesso residenziale di alta qualità, in grado di rispondere alle esigenze del mercato e di integrarsi nel tessuto urbano esistente.

Il progetto si articola in tre fasi: la prima fase prevede la realizzazione di un complesso residenziale di 150 unità abitative, la seconda fase prevede la realizzazione di un complesso residenziale di 100 unità abitative, e la terza fase prevede la realizzazione di un complesso residenziale di 50 unità abitative.

Il progetto è stato sviluppato in collaborazione con il Comune di Roma, la Regione Lazio e il Ministero delle Infrastrutture e dei Trasporti, al fine di realizzare un complesso residenziale di alta qualità, in grado di rispondere alle esigenze del mercato e di integrarsi nel tessuto urbano esistente.

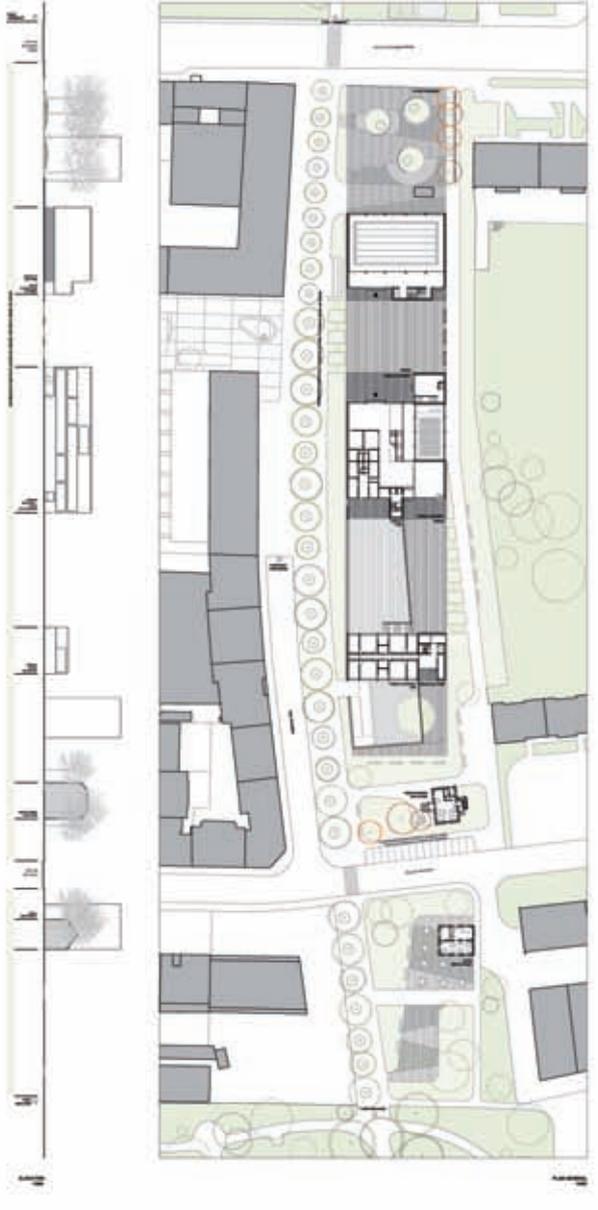
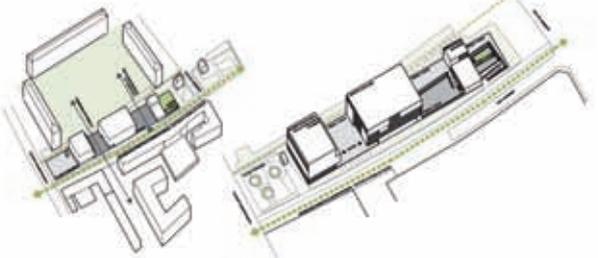
Il progetto si articola in tre fasi: la prima fase prevede la realizzazione di un complesso residenziale di 150 unità abitative, la seconda fase prevede la realizzazione di un complesso residenziale di 100 unità abitative, e la terza fase prevede la realizzazione di un complesso residenziale di 50 unità abitative.

Il progetto è stato sviluppato in collaborazione con il Comune di Roma, la Regione Lazio e il Ministero delle Infrastrutture e dei Trasporti, al fine di realizzare un complesso residenziale di alta qualità, in grado di rispondere alle esigenze del mercato e di integrarsi nel tessuto urbano esistente.

Il progetto si articola in tre fasi: la prima fase prevede la realizzazione di un complesso residenziale di 150 unità abitative, la seconda fase prevede la realizzazione di un complesso residenziale di 100 unità abitative, e la terza fase prevede la realizzazione di un complesso residenziale di 50 unità abitative.

Il progetto è stato sviluppato in collaborazione con il Comune di Roma, la Regione Lazio e il Ministero delle Infrastrutture e dei Trasporti, al fine di realizzare un complesso residenziale di alta qualità, in grado di rispondere alle esigenze del mercato e di integrarsi nel tessuto urbano esistente.

Il progetto si articola in tre fasi: la prima fase prevede la realizzazione di un complesso residenziale di 150 unità abitative, la seconda fase prevede la realizzazione di un complesso residenziale di 100 unità abitative, e la terza fase prevede la realizzazione di un complesso residenziale di 50 unità abitative.



Site de Chandieu  
Projets non primés

84

Projet n° 14

## NŒUD PAPILLON

Bureau d'architectes

**Lacroix chessex architectes SA**

Rue des Mouettes 11 | 1227 Les Acacias | Suisse

Collaborateurs

Hiéronyme Lacroix | Simon Chessex

Grégoire Martin | Sarah Delmenico

Noémi Gilliard | Ana Sa

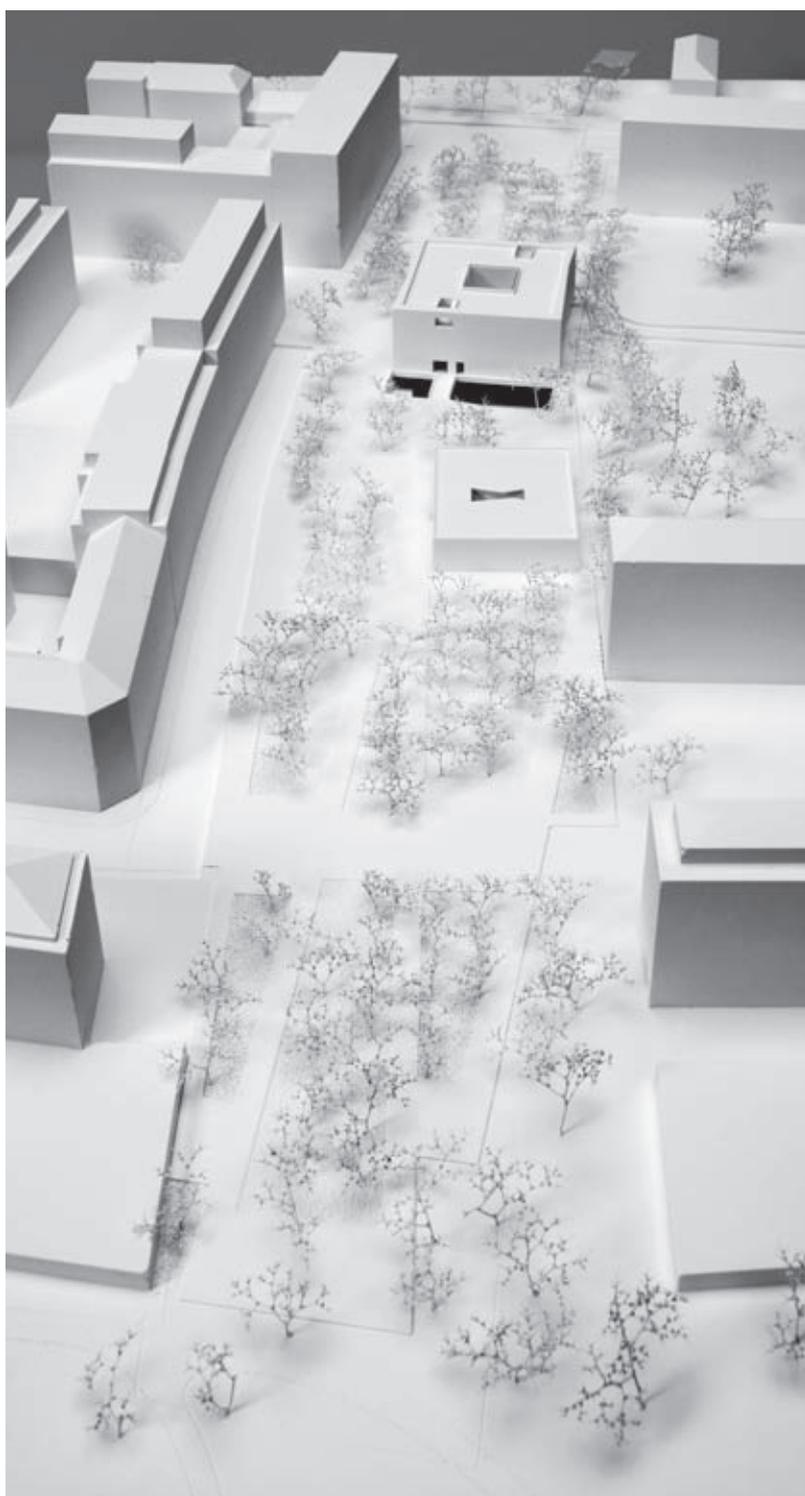
Architecte paysagiste

**Vogt Landschaftsarchitekten**

Stampfenbachstrasse 57 | 8006 Zurich | Suisse

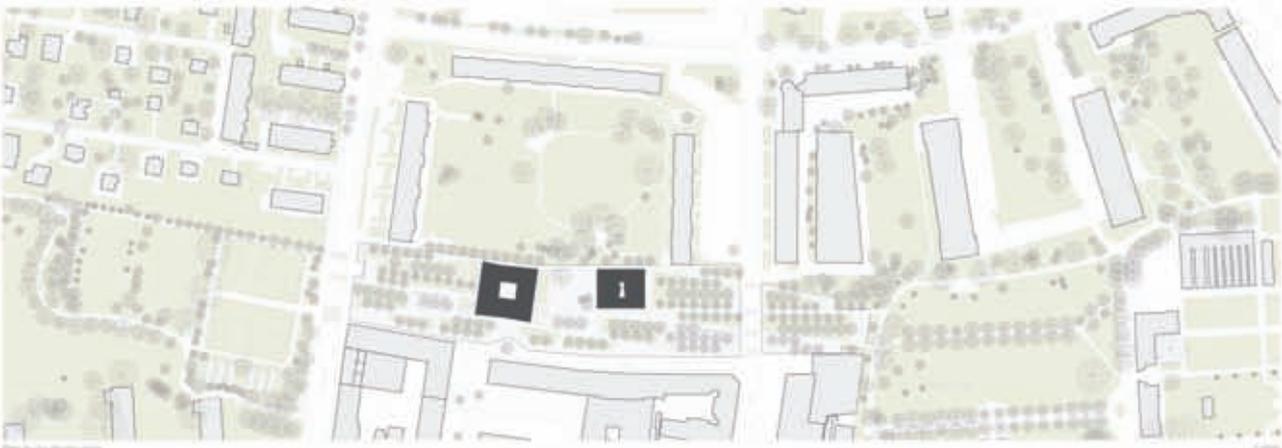
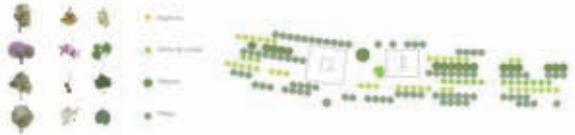
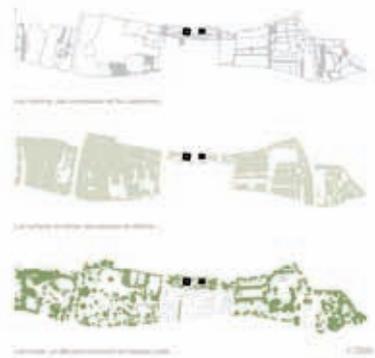
Architecte paysagiste

Günther Vogt | Lars Ruge





Un espace pédagogique extérieur de 2000m², en face de la salle de spectacle et de la bibliothèque.



**LA PORTÉE DE L'ÉCOLE**

La situation actuelle de la zone de la Grande rue est caractérisée par une forte concentration de logements sociaux et de logements privés, ce qui nécessite une solution globale de gestion de l'école.

Une des Parties de Travaux de la Région, la création de la Grande rue, vise à améliorer la qualité de vie des habitants de la zone et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Le projet de l'école est conçu pour répondre à ces besoins et à ces objectifs. Il vise à créer un espace éducatif de qualité et à favoriser le développement économique de la zone.

Projet n° 15

**LéGer**

Bureau d'architectes

**PANZERI ARCHITETTI**

Foro Buonaparte 55 | Milan | Italie

Collaborateurs

Daniele Betelli | Pierluigi Cavalleri

Architecte paysagiste

**Monica Chiericati Architetto**

**Carlo Callari**

Foro Buonaparte 55 | Milan | Italie

Collaborateurs

Daniele Betelli | Pierluigi Cavalleri



ENCADREMENT URBAIN



AFFIRMATION DU PARC



ENQUÊTE DU PATRIMOINE BOTANIQUE



TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS



ÉLÉMENTS DU PARC  
ÉLÉMENTS D'ARCHITECTURE



PROCÉDURE DE COMPOSITION



ARCHITECTURE COMPACTE



REGRUPPEMENT ARCHITECTURAL  
SOLUTIONS



COMPLÈMENT NATUREL



FRAGMENTÉS URBAINS



ARCHITECTURE DURABLE



ORDRE DE CONSTRUCTION



ÉPIQUES + ARCHITECTURE DU SOL



ABATTOIR DES ESPÈCES BOTANQUES



Site de Chandieu  
Projets non primés

88

Projet n° 17

## PERCHES

Bureau d'architectes

**Christof Yelin et Moritz Selinger**

Johann-von-Werth-Strasse 5 | 80639 Munich  
Allemagne

Architecte paysagiste

**Gartenwerke GmbH | Ursula Yelin  
& Stephan Aeschlimann Yelin**

Eigen 38c | 4952 Eriswil | Suisse



## CONCOURS CHANDIEU

**Urbanisme** L'objectif du concours est la revalorisation des espaces existants dans le cadre du périmètre défini et la création d'une liaison verte entre le parc Reauleu et le parc Tremblay qui font partie de la péninsule de verdure de la rive droite de la Ville de Candiac. Parallèlement, il est demandé d'insérer sur le même site un espace de vie enfantine et un équipement scolaire dans une salle polyvalente, une salle d'éducation physique et un local de stockage.

Pour répondre à cette ambiguïté le projet propose de répartir le programme en plusieurs volumes bâtis pour permettre une meilleure pénétration de la verdure sur le site. Le parc, avec sa plantation et ses chemements, s'étend donc sur toute la longueur de la parcelle et les trois bâtis construits encore intervenés par leur forme et la création du gabarit à deux étages, s'insèrent dans le flux de la verdure comme des petits poissons dans l'eau.

**Fonctionnalité** La division du programme en trois bâtiments offre une grande clarté de fonctionnement, l'espace de vie enfantine, l'école et la salle polyvalente avec la salle d'éducation physique et le local de stockage. Ces bâtiments fonctionnent de manière autonome. Les locaux réglementaires liés aux codes scolaires sont regroupés dans le même bâtiment.

La conception architecturale de la forme des bâtiments, des espaces entre les volumes et des façades offre une entrée claire, visible et perceptible sur le site. L'entrée technique est garantie par une liaison dans les bâtiments de niveau.

L'entrée de l'école ainsi que de l'espace de vie enfantine donnent sur un volume autour duquel toutes les fonctionnalités se regroupent. C'est l'espace central, cœur des bâtiments qui maintient la visibilité et l'activité des utilisateurs. Il sert de lieu de rencontre, d'espace de jeu ou de travail en groupe ou encore près du couvert.



**Aménagements extérieurs** Le chemin de printemps relie les deux parcs Reauleu et Tremblay en passant à travers des champs de plantes hauts avec des espèces type Yucca et Sida. Ces différents types de cœurs ornamentaux sont plantés irrégulièrement dans la surface du cheminement en graver stabilisé type Sable. Lorsque le chemin s'élargit, des bords occasionnels invitent à s'asseoir.

De l'autre côté des nouvelles traversées de la rue de Vermont et de l'avenue Giuseppe-Morin, le cheminement se prolonge vers les parcs Reauleu et Tremblay et s'adapte au fur et à mesure à l'écoterrain du site.

Le périmètre de l'équipement scolaire s'ouvre vers le nouveau quartier au sud de la parcelle. Éléves et enseignants trouvent des chaises longues à l'ombre des groupes d'arbres de type Paroaria et L'Éclaircie. Les enfants peuvent s'occuper sur des installations de jeu en bois et dans les arbres. Deux écoles en matière d'air à l'extérieur jouent un rôle public et la rue de Chandieu avec une aire d'arrêt pour véhicules et s'insèrent entre l'école et l'espace de vie enfantine ainsi qu'entre l'école et la salle d'éducation physique et restent possibles d'être utilisés comme un lieu public. Le jardin d'été de l'espace de vie enfantine est délimité par des champs de plantation.

La palette de la salle d'éducation physique et l'avenue Giuseppe-Morin est quant à elle dédiée aux activités sportives.

Des entrées d'entrée type Sida accompagnent la rue de Chandieu jusqu'à Tremblay du parking souterrain ainsi que la prolongation piétonne vers le parc public et l'avenue Giuseppe-Morin.

La maison existante au numéro 108 de la rue de Vermont est conservée et intégrée dans le parc. Elle peut être réaffectée en logement pour le concubinage de l'école.



**Construction/ Matériaux** Le bois, matériau durable, est présent aussi bien pour la structure que pour la façade composée de lames horizontales. Les dalles offrent quant à elles une haute performance acoustique pour minimiser le transfert de bruit et un alliage à l'acier. Les éléments d'isolation, principalement ouverts et capotes, sont accentués comme touches colorées dans la façade.

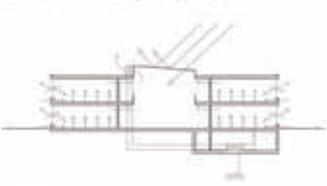
**Énergie** Une haute performance énergétique type Miroir-Péca y est obtenue par divers moyens.

Une isolation performante des parois opaques des bâtiments et des toitures vitrées est prévue.

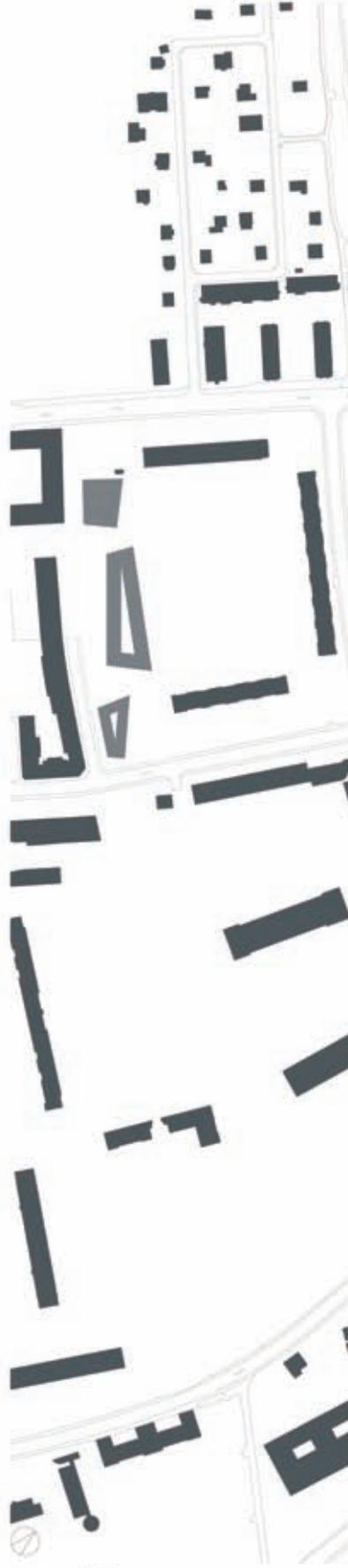
Le confort hygrothermique dans l'école et l'espace de vie enfantine est assuré par une ventilation naturelle naturelle pendant la demi-journée. Pendant l'été et l'hiver, l'air frais est préconditionné par des éléments de centrales en façade. L'extraction d'air se fait par la zone de tampon qui est luttée avec une récupération de chaleur. Une pompe à chaleur géothermique alimente le système de chauffage du site.

Des capteurs solaires sur la toiture de la salle d'éducation physique et de la salle polyvalente servent à chauffer l'eau chaude sanitaire, particulièrement celle du local de stockage. Des cellules photovoltaïques sont transparentes intégrées à la toiture vitrée sur les zones couvertes une protection solaire et réduisent considérablement la consommation électrique des bâtiments.

La récupération des eaux pluviales est prévue en vue de l'alimentation des zones vertes et l'arrosage des espaces verts.



Concept



Plan masse 1/1000

## PERCHES



Plan aménagements extérieurs 1/500



Site de Chandieu  
Projets non primés

90

Projet n° 18

## Trait d'union (1)

Bureau d'architectes

**Enrico Prati & Lorenzo Lotti**

Rue du Môle 38bis | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Ana Cristina Baudic

Architecte paysagiste

**Samuel Enjolras**

Rue du Château Rouge 31 | 74100 Annemasse  
France

Collaborateurs

Robert Perroulaz | Olivier Donzé



# Concours Chandieu

trait d'union



17 mai

Une ombre légère de juin à septembre



28 juin



1 Façade Sud-Ouest

## Un couvert végétal comme trait d'union

Un réseau de parcs à l'échelle de la ville

Le projet se propose de restaurer le territoire de Chandieu dans le réseau de parcs imaginé par l'urbaniste Maurice Bouvard dans les années 1930 et ainsi retrouver son rôle historique et géographique de continuité entre les parcs Triembly, Beaulieu et Crépelles.

Un couvert végétal d'arbres à feuilles caduques (Sycobas japonica) et de pins sylvestres (Pinus sylvestris), composés élément structurels du projet. Le sycobas, arbre à feuillage fin à la particularité de feuille verte dans la saison (mai) et de les perdre précocement son feuillage (octobre). Il apporte une ombre rafraîchissante en été mais laisse profiter de la lumière et des aspects du soleil en automne en hiver et au printemps. Quant aux pins, leurs troncs verticaux et leur feuillage persistant, font ressortir ponctuellement le vert sombre du Sycobas.

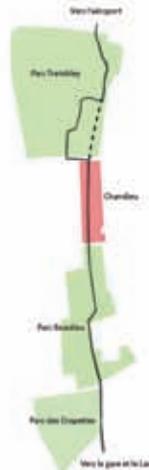
La densité des plantations plus forte côté rue Chandieu, permet plus aisée à l'opposé et crée un lien avec l'espace ouvert existant. Les arbres sont plantés parfois très proches afin de créer des bouquets denses, au plus distant pour ouvrir de petites clairières. Pour assurer la continuité le bois se prolonge à l'intérieur des parcs Triembly et Beaulieu.

Le sol est composé d'un mélange terre-pierre gravement en partie de la décomposition des matériaux existants avec une couche de siltite en gravier concassé. Le parc est ainsi profilés dans son ensemble. Des haies d'usage feront apparaitre des chemins informels et changeants. Une végétation de sous-bois (fougères, myrtilles) sera mise en place en fonction de l'utilisation de l'espace.

La connexion aux parcs et quartiers adjacents se fait par un système propre à la mobilité douce. Un chemin pédestre en béton éclairé et des petits parcs permettent relier les bâtiments.

Dans le parc des zones de détente seront délimitées par des surfaces rondes en béton ou en bois avec des bancs et des jeux d'eau.

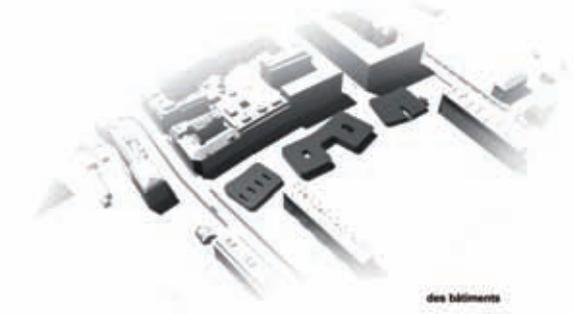
Un système d'illumination verticale s'élève de supports verticaux. Des feux mûrs se fondent dans l'ensemble des arbres.



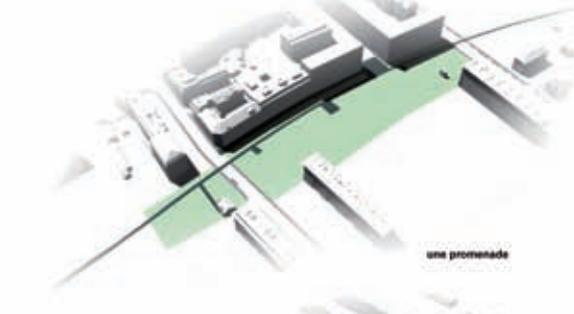
plan masse 1/1000



un couvert végétal



des bâtiments



une promenade



un ensemble

Site de Chandieu  
Projets non primés

92

Projet n° 19  
**interlude**

Bureau d'architectes  
**BONHOTE – ZAPATA Architectes**  
Rue Maunoir 11 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs  
Julia Zapata | Philippe Bonhôte | Mathieu Rouillon  
Nicolas Urban

Architecte paysagiste  
**Jordi NEBOT-ROCA**  
Clos de Sant Francesc 18 bxs | 08034 Barcelone  
Espagne





**El plan urbanístico**

Este plan urbanístico de desarrollo urbano, que se elabora en el marco de la Ley de Urbanismo, tiene como objetivo principal definir el ordenamiento territorial de un territorio urbano, estableciendo las condiciones de uso del suelo, la estructura de la trama urbana, la localización y características de las edificaciones, así como las áreas verdes y equipamientos que deben incluirse en el desarrollo urbano. Este plan es el instrumento básico para la gestión urbanística y sirve de base para la elaboración de los planos de ejecución urbanística.

**El plan de ejecución urbanística**

Este plan de ejecución urbanística es el instrumento que define el detalle de la urbanización, estableciendo la localización, forma y características de las edificaciones, así como las áreas verdes y equipamientos que deben incluirse en el desarrollo urbano. Este plan es el instrumento básico para la gestión urbanística y sirve de base para la elaboración de los planos de ejecución urbanística.

**El plan de ejecución urbanística**

Este plan de ejecución urbanística es el instrumento que define el detalle de la urbanización, estableciendo la localización, forma y características de las edificaciones, así como las áreas verdes y equipamientos que deben incluirse en el desarrollo urbano. Este plan es el instrumento básico para la gestión urbanística y sirve de base para la elaboración de los planos de ejecución urbanística.

**El plan de ejecución urbanística**

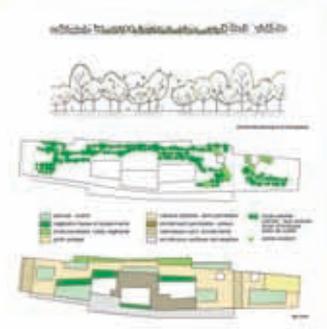
Este plan de ejecución urbanística es el instrumento que define el detalle de la urbanización, estableciendo la localización, forma y características de las edificaciones, así como las áreas verdes y equipamientos que deben incluirse en el desarrollo urbano. Este plan es el instrumento básico para la gestión urbanística y sirve de base para la elaboración de los planos de ejecución urbanística.

**El plan de ejecución urbanística**

Este plan de ejecución urbanística es el instrumento que define el detalle de la urbanización, estableciendo la localización, forma y características de las edificaciones, así como las áreas verdes y equipamientos que deben incluirse en el desarrollo urbano. Este plan es el instrumento básico para la gestión urbanística y sirve de base para la elaboración de los planos de ejecución urbanística.

**El plan de ejecución urbanística**

Este plan de ejecución urbanística es el instrumento que define el detalle de la urbanización, estableciendo la localización, forma y características de las edificaciones, así como las áreas verdes y equipamientos que deben incluirse en el desarrollo urbano. Este plan es el instrumento básico para la gestión urbanística y sirve de base para la elaboración de los planos de ejecución urbanística.



Site de Chandieu  
Projets non primés

94

Projet n° 20

**140311**

Bureau d'architectes

**J. SCHÄR & C. SJÖSTEDT**

Rue du 31-Décembre 47 | 1207 Genève | Suisse

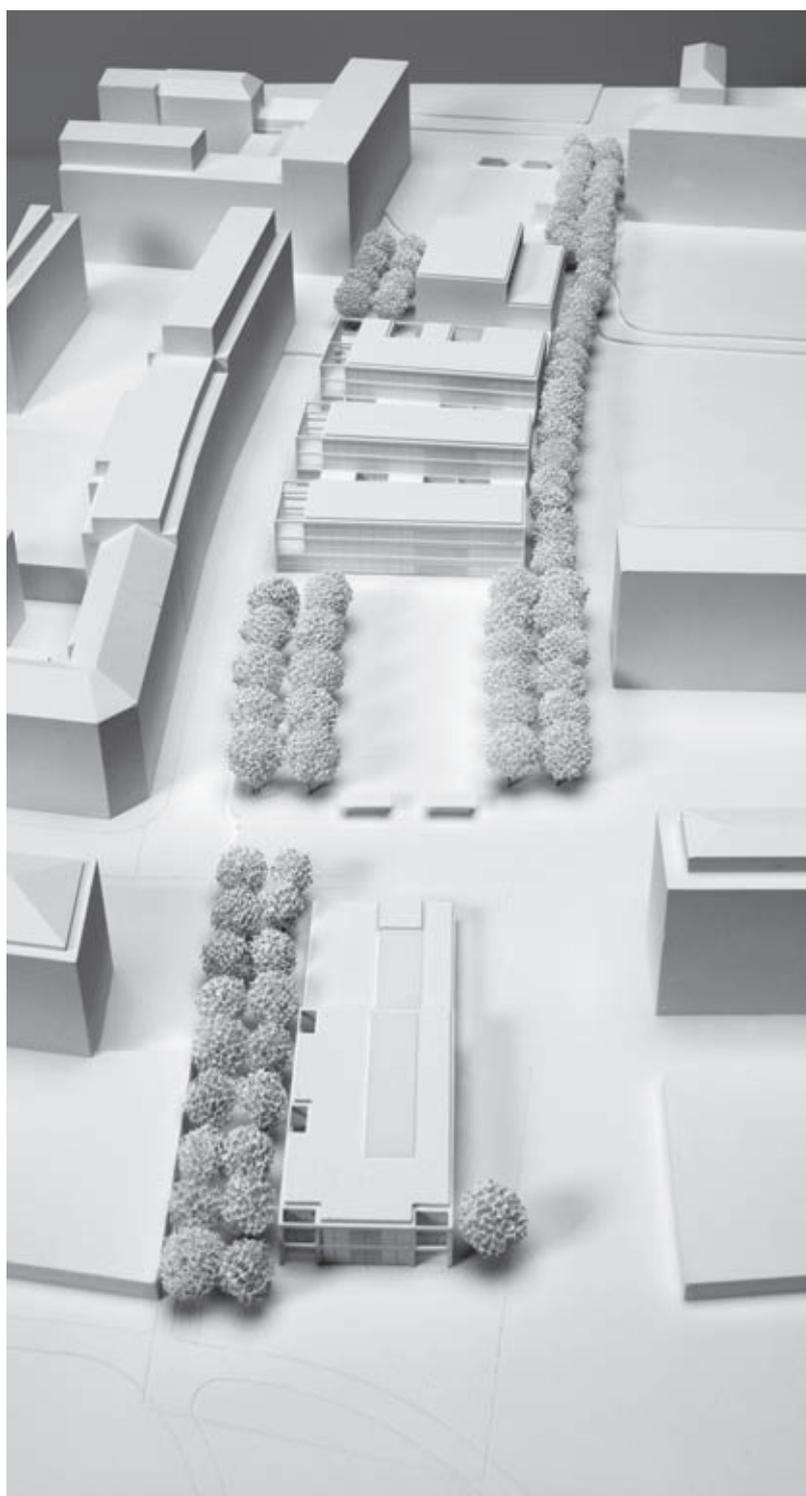
Collaborateurs

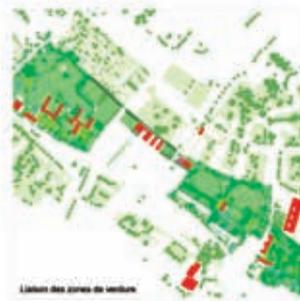
Victor De Almeida | Paul Przybyla

Architecte paysagiste

**Pascal OLIVIER**

Rue des Granges 16 | 1204 Genève | Suisse





Projet n° 21

**Rêve de gosse**

Bureau d'architectes

**FRAR | Frei Rezakhanlou  
architectes**

Rue des Voisins 15 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Audrey Lecomte | Catia Ferreira Da Silva  
Marco De Francesco

Architecte paysagiste

**b+e landscape**

Av. Général-Guisan 121b | 1009 Pully | Suisse

Collaborateurs

Laurent Essig | Patrick Berno





Les parties de la compétition de concours, le plan de Chandieu.



Les domaines urbains existants.



Centre scolaire et espace de Chandieu, vue du nord-est.

**LEANNE CHANDIEU**

Le périmètre de concours se caractérise par une **succession de grands domaines** toujours agrémentés d'aires communales riches de l'esprit naturaliste qui règne à Chandieu dès la fin du XVIIIe.

Le regroupement des quatre parties de Chandieu révisé, pour la première fois d'un point de vue historique, l'impératif architectural de ce lieu pour Gossa. Entre le domaine de Gossas et le Grand Pré, ce site a le potentiel de être reconstruite.

La proposition respecte le potentiel du site en tant que **lieu identifiable**, au-delà d'un simple **lieu de connexion et de passage**.

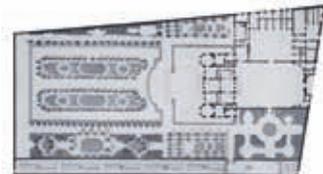
Le projet d'inscrire du modèle typologique de l'habitat **particulier** par une **habitat vertical** (cette et celle de quartier), se **différencie** sur pour l'histoire, ses **axes** de travail et de travail d'un point de vue de part, par un **axe** de travail horizontal.

L'intégration contemporaine du thème révisé d'une manière précise aux exigences du programme et du terrain.

Au-delà des parties paysagères, une **approche architecturale** associée autour de l'habitat public, complète la continuité paysagère et propose tout à fait.

Ce **plan** est complété l'offre typologique de cette succession de grands parcs par l'expression d'un grand espace public **ouvert, polyvalent et polyvalent**, respectant la part belle à la **mobilité douce**, **lieu de rencontre et de déplacement** pour les habitants du quartier et les visiteurs.

Au-delà du périmètre de concours, la proposition suggère d'intégrer, en face de la nouvelle esplanade, un **chalet** situé dans le Parc Tremblay qui réhabilite également l'impact de l'impact de l'habitat et celui des parties communes.



Maison de Brève, maison de Brève 1700 architecte Jean Sauter  
 L'habitat particulier est le maître d'œuvre principal de ce lieu d'un projet architectural, architectural, qui est d'une dimensionnelle importante. Mais à la différence d'un projet, l'habitat ne s'inscrit pas en fonction de la place de la ville qui l'entoure. Seul objectif, il ne peut pas être reconstruit l'habitat qui forme son caractère, car la ville est architecturalement conçue par le caractère de ses lieux.  
 Alexandra Bady, Luc Hénin architectes de Paris, 2007-08, Programme 10-15



Projet n° 22

## Trait d'union (2)

Bureau d'architectes

**CLR architectes SA**

Rue des Vieux-Grenadiers 8 | 1205 Genève  
Suisse

Collaborateurs

Damien Chevalley | Patrick Longchamp | Marc Glaus

Architecte paysagiste

**Oxalis architectes paysagistes  
associés Sàrl**

Rue de Veyrier 19 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Blaise Bourgeois | Hikari Kikuchi | Nicolas Ferraud





**Implantation**

Le site est articulé par trois bâtiments compacts de gabarits bas et deux villas existantes conservées. L'échelle humaine qui en découle anime le site de séquences conviviales. L'implantation joue avec les perspectives, multiples et variées, atténuant l'aspect linéaire du site. Les séquences accompagnent ainsi le transit piétonnier tout en définissant des espaces appropriables par le quartier.

**Ecole**

L'école se fait trait d'union et dégage un préau bien ensoleillé, distingué de l'espace rue par un trapèze boisé. Les salles de classes s'orientent sur le préau et sur le parc arrière. Les espaces de distribution, bien que très rationnels, donnent un sentiment de générosité par la multiplication des vues et orientations.

**Sport et activité parascolaires**

Le bâtiment des activités accueille le restaurant scolaire au rez-de-chaussée et les locaux parascolaires à l'étage. Cela offre aux enfants utilisant les structures parascolaires la possibilité de changer de bâtiment durant la journée. Au rez-de-chaussée se trouve aussi la salle polyvalente, d'une hauteur confortable, avec un accès direct sur le couvert d'entrée. Les vestiaires de la gym et de la piscine se trouvent à l'étage inférieur en lien direct avec l'école par le sous-sol. La piscine, élément vivant du quartier, est située au rez-de-chaussée. Elle surplombe la salle de gym semi-enterrée avec laquelle elle entretient des liens visuels conviviaux. Tant la salle de gym que la piscine sont visibles depuis le hall d'entrée qui devient un espace dynamique de référence.

**Espace de vie enfantine**

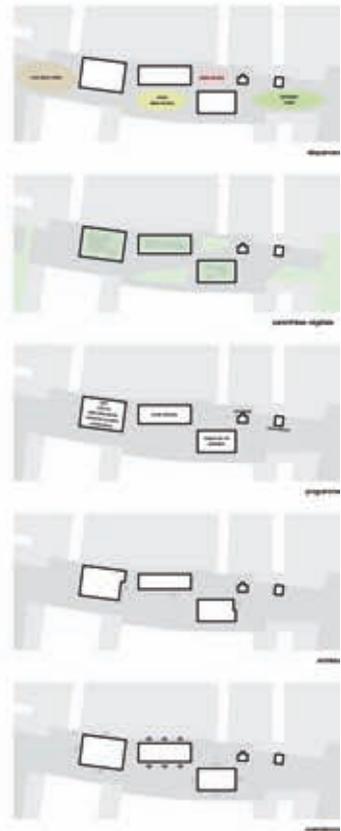
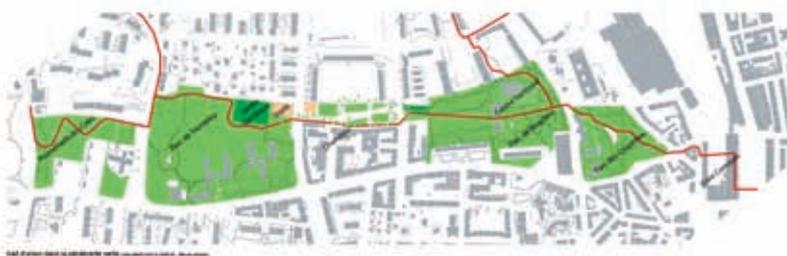
Ce petit bâtiment, naturellement surélevé du sol côté rue de Chandieu, agit comme un pivot de l'esplanade. Il s'organise sur un seul niveau et offre ainsi une grande aisance d'utilisation. Les différents espaces s'ordonnent de manière très rationnelle. Des prises de lumière zénithale pour les vestiaires confèrent une ambiance agréable. Les larges encadrements de fenêtre gèrent l'intimité et protègent du soleil.

**Les Villas**

La villa côté Chandieu est proposée pour l'appartenance du quartier. Outre la conservation de la villa, de ses grands arbres et de l'atmosphère qu'elle dégage, c'est la notion de mixité qui imprègne le site. L'affectation de la Villa côté parc de Beaulieu est proposée pour les milieux associatifs en lien avec le verger et les jardins communautaires. Mémor de l'histoire du lieu.

**Développement durable**

Les bâtiments satisfont aux exigences de la très haute performance énergétique. L'excellent coefficient de forme associé à une isolation performante et des vitrages triples permet de réduire de manière simple les quantités d'énergie nécessaire à l'exploitation des bâtiments. La façade prévoit des petits ouvrants pour le rafraîchissement nocturne. Rétention naturelle en toiture et sols perméables permettent une bonne gestion des eaux pluviales.



**Concept paysager**

Chaînon manquant d'une pénétrante verte majeure en direction de la gare, entre le parc libre de Tremblay et le parc dessiné de Beaulieu, le site de Chandieu forme un double trait d'union vert, à caractère distinct des espaces paysagers des alentours. De par la densité construite du secteur et la relative exigüité de la parcelle, il s'agit avant tout d'une esplanade arborée, qui regroupe des équipements publics et permet une circulation fluide au niveau d'un sol dégaîgé.

Le réservoir naturel ou l'espace refuge de la biodiversité est mis en exergue au niveau des toitures, préservées du piétinement. Perceptibles de différents points de vue, depuis l'espace-rue aussi bien que des immeubles, ce sont des parenthèses végétales qui débordent du milieu urbainisé. Ces enclos composés d'arbustes mixtes offrent une richesse amplifiée pour l'avifaune avec un entretien restreint.

Guidés à travers les séquences spatiales par la présence continue d'arbres arborés à haute silhouette et par des trapèzes boisés, à l'échelle des usagers, les hommes participent aussi à une échappée de la nature en levant le regard. Les jardins suspendus valorisent également la présence des nouveaux bâtiments depuis les immeubles avoisinants. Le patrimoine arboré des villas est mis en valeur. Représentatifs d'une nouvelle page d'histoire du quartier et correspondant à une attention accrue des citadins, des jardins communautaires et didactiques s'implantent dans le prolongement du centre horticole de Beaulieu.

Harmonieux en textures et couleurs, les revêtements de sols sont adaptés à leurs usages. Ils soulignent clairement les lignes ou les limites des aménagements. Il est question d'éléments en majorité perméables, tels que les copeaux de bois dans les clairières ludiques et labyrinthiques boisés en contrebas, le gravier lié à la résine dans le préau d'école primaire ou le gravier concassé, non lié, des autres aires, le tout bordé par un chemin unilatéral, généreux et confortable.



Site de Chandieu  
Projets non primés

100

Projet n° 23

## TERRAIN VAGUE

Bureau d'architectes et paysagiste  
**LUSCHER ARCHITECTES**  
**ARCHITECTURE ET**  
**PLANIFICATION URBAINE**  
Bd de Grancy 37 | 1006 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Mario da Campo | Jens Jaschek  
Pham thi Hoàng Vy | Dominique Chuard  
Marcio Bichsel | Martin Gauthier



# CONCOURS CHANDIEU

# TERRAIN VAGUE

hommage au végétal



Rapport 1348. Zones et façons de voir, article 25



Le projet TERRAIN VAGUE propose un paysage comme habitat vert, une couverture végétale sur l'ensemble du périmètre. Un FRAC court, entre Tremblay et Beaujeu.  
Son incision puis son ombilication ouvrent des espaces publics aux équipements scolaires.

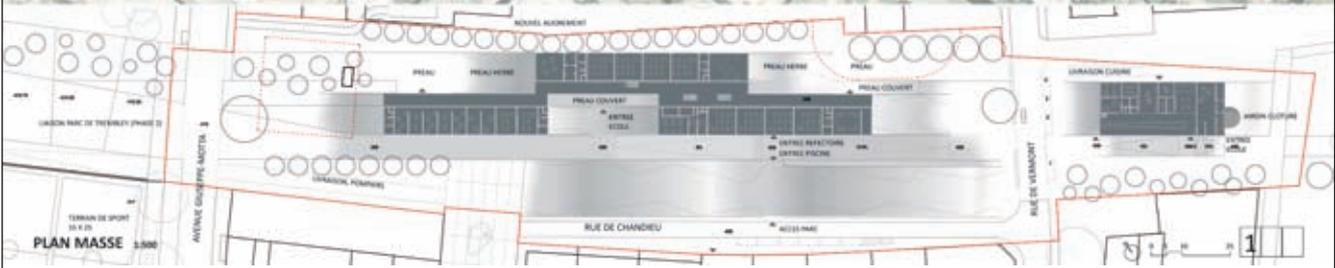


Une continuité végétale, des plantations naturelles incluant la possibilité de s'insérer dans la boue et de la forme. Le projet regroupe les contours du grand paysage et met en valeur les limites par la création de plateaux. Soulignant les continuités existantes, les passages dans la promenade.  
Les chemins sont structurés : le fil conducteur (chemin rapide et historique) est minimal et perennable. Une multitude de parcours (sur voies) sont proposés comme alternative.

La stratégie végétale est repensée sur la base de 4 typologies : la ligne de point, le bouquet, le bouquet, les alignements fins sont mis en valeur, les alignements de balcons sont déstructurés afin de former des bouquets, une série d'arbres remarquables sont plantés.

La nouvelle place de Chandieu propose une végétalisation de type sèche sur un support pavé permettant une multitude de plantes. Les massifs végétaux forment des sacs autour desquels les parcours se créent. Pour la circulation cyclable qui est intégrée (sur la route douce), le reste des surfaces est mise permettant des parcours multiples.

PLAN MASSE 1:3000



PLAN MASSE 1:500

Site de Chandieu  
Projets non primés

102

Projet n° 24

## CONCERTO

Bureau d'architectes

**DANIELA LIENGME ARCHITECTES**

Rue de la Coulouvrenière 8 | 1204 Genève  
Suisse

Collaborateurs

Daniela Liengme | Irene Priano

Architecte paysagiste

**PASCAL HEYRAUD PAYSAGISTE**

Faubourg de la Gare 5A | 2000 Neuchâtel  
Suisse

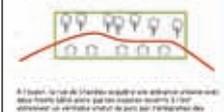
Collaborateurs

Pascal Heyraud | Giulia Vanni





Le projet est le fruit d'un processus de concertation et de médiation entre les différents acteurs du territoire. Le projet est le fruit d'un processus de concertation et de médiation entre les différents acteurs du territoire. Le projet est le fruit d'un processus de concertation et de médiation entre les différents acteurs du territoire.



À l'ouest, le site de l'ancien lycée est réhabilité et réaménagé. Le projet est le fruit d'un processus de concertation et de médiation entre les différents acteurs du territoire. Le projet est le fruit d'un processus de concertation et de médiation entre les différents acteurs du territoire.



PLAN MASSE - 1/1000



Le projet est le fruit d'un processus de concertation et de médiation entre les différents acteurs du territoire. Le projet est le fruit d'un processus de concertation et de médiation entre les différents acteurs du territoire.



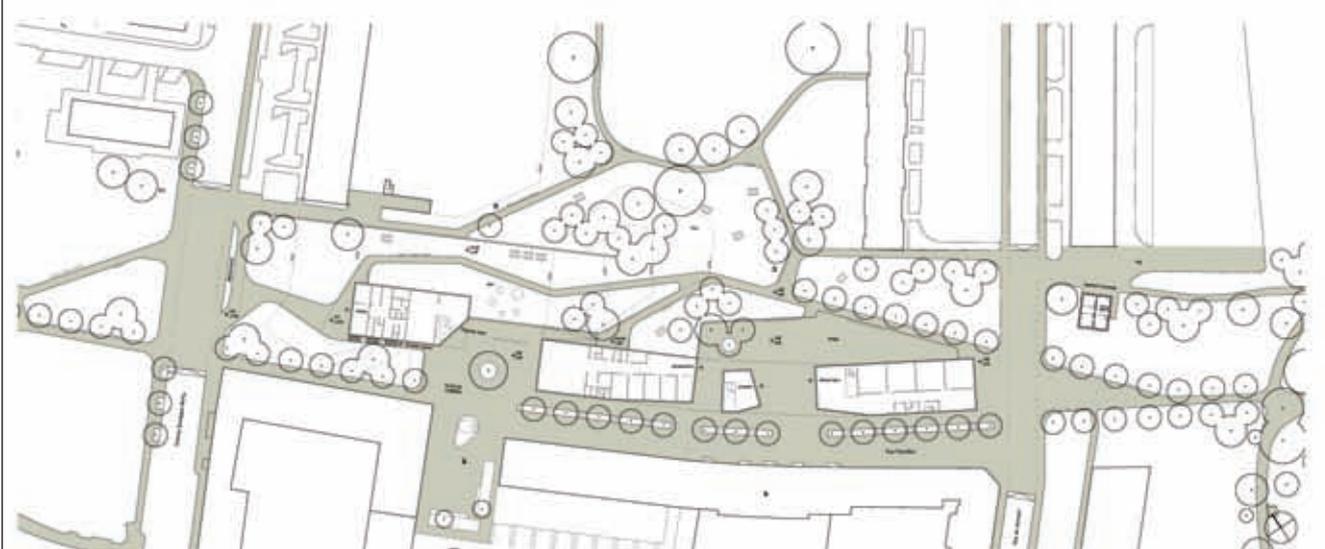
Le projet est le fruit d'un processus de concertation et de médiation entre les différents acteurs du territoire. Le projet est le fruit d'un processus de concertation et de médiation entre les différents acteurs du territoire.



Le projet est le fruit d'un processus de concertation et de médiation entre les différents acteurs du territoire. Le projet est le fruit d'un processus de concertation et de médiation entre les différents acteurs du territoire.



COUPE LONGITUDINALE C-C - 1/500



PLAN DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS - 1/500

Projet n° 25

## MI.FA.SOL

Bureau d'architectes

### FS Architecture et Développement SA

Ch. du Curé-Desclouds 1A | 1226 Thônex | Suisse

Collaborateurs

Jean-Pierre Stefani | Guillaume Aymon  
Olivier Berthet | Daniel Forestier

Architecte paysagiste

### Gilbert Henchoz | architectes paysagistes conseils SA

Ch. de la Montagne 136  
1224 Chêne-Bougeries | Suisse

Collaborateurs

Gilbert Henchoz | Franck Bodenmann  
Alanig Le Calvez





Site de Chandieu  
Projets non primés

106

Projet n° 26

## Deux ou trois choses...

Bureau d'architectes

**García Floquet Arquitectos**

Avda. Barón de Cárcer 43 | 46001 Valence  
Espagne

Collaborateurs

Frédéric John Floquet | Mónica García Martínez

Gala Nuñez Collado | Emanuele Costanzao

Pascal Hentschel | Matilde Igual

Carlos Torres Pérez

Architecte paysagiste

**Natalia García Fernandez**

CI- General Barroso 53 pta 27 | Valence | Espagne





Projet n° 29

## VERS VERT VERRE

Bureau d'architectes

**Matthieu Steiner Architecte Sàrl**

Ch. Jacques-Attenville 22bis  
1218 Grand-Saconnex | Suisse

Architecte paysagiste

**Alain Etienne**

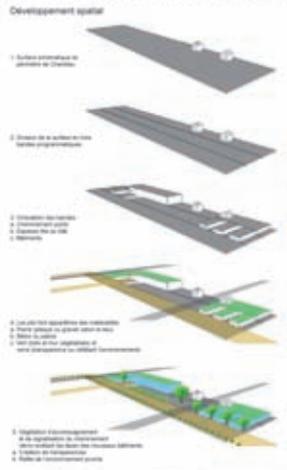
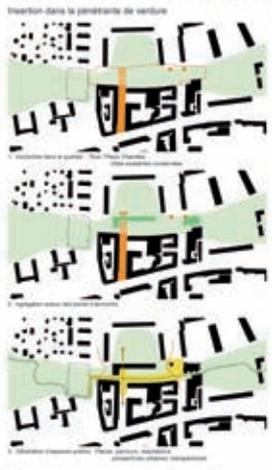
Ch. Du Fief-de-Chapitre 7 | 1213 Petit-Lancy  
Suisse

Collaborateurs

Roselyne Brondex

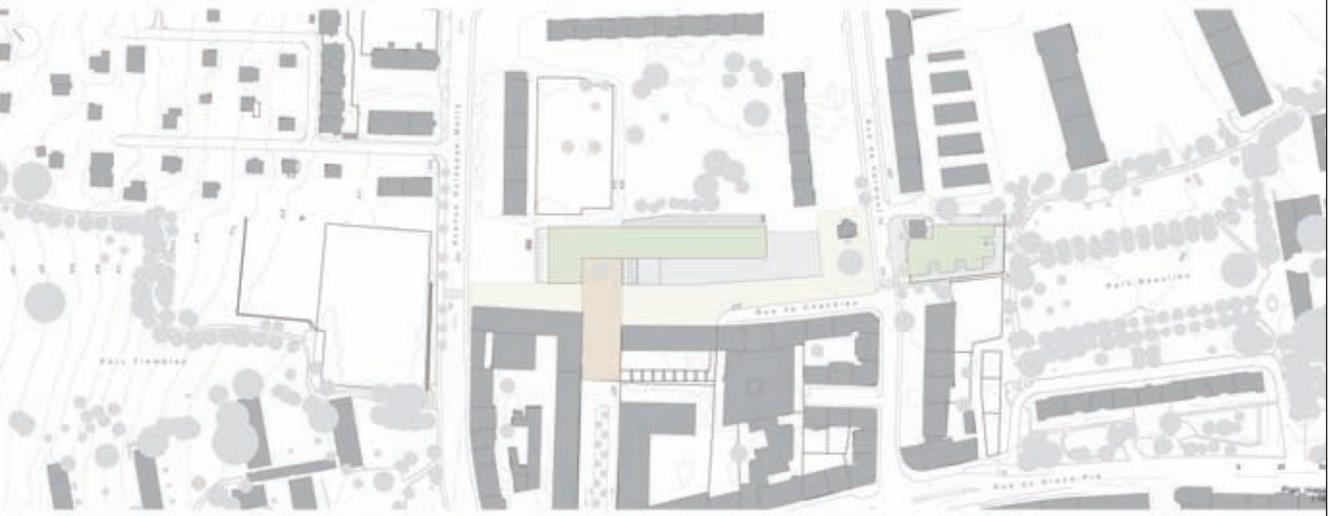


À la suite de deux phases antérieures, ce projet de 400 000 m<sup>2</sup> vise à compléter un quartier de la future ville. L'implantation de l'école s'inscrit dans le cadre d'un développement durable et respectueux de l'environnement. Les bases des nouvelles bâtisses, entièrement réalisées en béton, sont conçues pour être compatibles avec les objectifs de développement durable. Les bases des nouvelles bâtisses, entièrement réalisées en béton, sont conçues pour être compatibles avec les objectifs de développement durable. Les bases des nouvelles bâtisses, entièrement réalisées en béton, sont conçues pour être compatibles avec les objectifs de développement durable.



**VERS VERT VERRE**

**Matériaux et végétation**



Projet n° 30

## CJ07S

Bureau d'architectes

**SELARL Portal Thomas Teissier**

Ch. des Coccinelles 432 | 34170 Castelnau-le-Lez  
France

Architecte paysagiste

**Damien AURY**

Quai des Tanneurs 13 | 34090 Montpellier  
France



01

REALISATION D'UN EQUIPEMENT SCOLAIRE, D'UN ESPACE DE VIE ENFANTINE ET AMENAGEMENT D'UN PARC PUBLIC

C J 0 7 5



PLAN DE MASSE ECH. 1/10000



ELEVATION SUR RUE DE CHARDIEU ECH. 1/2000



EMPREINTE CONSTRUCTIONNELLE ET NO. ECH. 1/2000

Projet n° 31

**PHASME**

Bureau d'architectes

**Tschumi – Heurteux architectes  
associés SA**

Rue Jean-Pelletier 6 | 1225 Chêne-Bourg  
Suisse

Collaborateurs

Paulette Campbell | François Erni | Sami Monib  
Didier Rochat | Wael Solaiman

Architecte paysagiste

**Paysagegestion SA**

Bd des Promenades 20 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

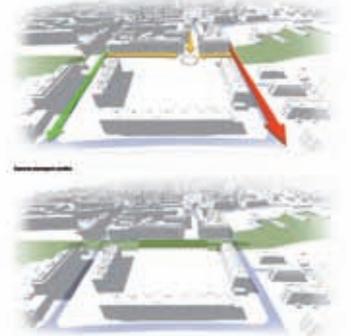
Olivier Lasserre | Maarten Bral





**PROJET ARCHITECTURAL**  
 Le projet de la passerelle est né d'un dialogue entre l'architecte et le maître d'ouvrage. L'objectif était de créer un pont qui ne soit pas seulement un élément de circulation, mais un véritable lieu de vie, un espace public qui contribue à la qualité de l'environnement urbain. La passerelle est conçue comme un élément de médiation entre deux zones urbaines distinctes, tout en intégrant des espaces verts et des équipements publics. L'architecture est caractérisée par ses volumes sobres et ses matériaux nobles, qui s'intègrent harmonieusement dans le paysage urbain existant.

**PROJET STRUCTUREL**  
 L'étude de structure a permis de définir les fondations et les supports nécessaires pour assurer la stabilité et la durabilité de l'ouvrage. Les calculs ont pris en compte les charges d'usage, les effets du vent et les variations de température. Les fondations sont conçues pour résister à des conditions de sol variées, garantissant ainsi la sécurité et la longévité de la passerelle.



Site de Chandieu  
Projets non primés

114

Projet n° 32

## FENETRE SUR PARC

Bureau d'architectes

**Christian von Düring  
+ l'atelier ATBA**

Bd Saint-Georges 21 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Rémi Von Büren | Gregory Bon  
Pierre-Louis Lachenal

Architecte paysagiste

**La Touche Verte | Junod**

Av. Rosemont 6 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Raphaël Dupraz



**FENETRE SUR PARC**



fenêtre sur parc... une séquence s'inscrivant dans un parcours... promenades, parcs... dans cette coulée, un resserrement dans lequel s'insère un programme public... programme qui par son organisation, définit des liens et des identités différentes... 2016 Tremblay, un appel d'air et une surface végétalisée accueillant le parc... le volume de la salle de gymnastique tout en transparent, organise l'espace végétal et l'espace minéral... reconnaissance de la place, et du quartier en devenir... comportant l'ensemble de logements au nord... fibré, posé sur des troncs, permet la reconnaissance d'espaces ouverts de part et d'autre, accompagnant la promenade Chénier... vues longitudinales et transversales... les classes s'ouvrent sur une cour intime et protégée du puits par de corps... pour visiter le parc Beaulieu, un volume simple, en opposition à la structuration de l'école, prenant pied à terre, permet de préserver son statut de parc.



# IMPRESSUM

Editeur  
Ville de Genève  
Département des constructions  
et de l'aménagement

Graphisme  
Virginie Fürst

Impression et reliure  
Atar Roto Presse SA

Nombre d'exemplaires  
450

Crédits photographiques  
Couverture | Alain Granchamp  
Documentation photographique Ville de Genève  
Maquettes | Nicole Zermatten et Alain Granchamp  
Documentation photographique Ville de Genève



